



Mémoire de stage

LA PLACE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE DANS LES TERRITOIRES : LE CAS DU PARC NATUREL SCARPE ESCAUT

Encadrement universitaire : Eric GLON

Encadrement professionnel : Astrid DUTRIEU,
chargée de mission au sein du pôle mobilisation
éco-citoyenne

Organisme de stage : PNR Scarpe Escaut

Auteur : DROUILLARD Marilou

Photo : PNRSE



Photo : Xavier Tesse

REMERCIEMENTS

Je tiens tout particulièrement à remercier Astrid Dutrieu, pour avoir été ma tutrice durant les 6 mois de stage. Je suis très reconnaissante de l'encadrement qui m'a été fourni, mon intégration dans l'équipe ainsi que sa bienveillance et sa sympathie. Ces 6 mois de stage m'ont permis de comprendre les missions et l'environnement professionnel des agents du PNR Scarpe-Escaut. Malheureusement, le contexte n'était pas très favorable pour un déroulement optimal, mais nous avons su nous adapter. De plus, je la remercie pour ses conseils précieux et sa confiance.

Egalement, je souhaite remercier Eric Glon, pour avoir été mon tuteur universitaire pendant tout le stage, pour m'avoir suivi et m'avoir donné un appui solide dans la constitution du présent mémoire.

J'adresse des remerciements spéciaux à tous.tes les agent.es du parc avec qui nous avons pu échanger et pour m'avoir intégré à l'organisme durant toute la durée de mon stage. Ainsi, j'aimerais remercier Aurélie Gaucheron, Anaëlle Gourlet, Julie Di Nella, Pauline Coucaud et David Delecourt pour leur accueil chaleureux.

Je tiens particulièrement à remercier le comité de pilotage de Terre en Action, pour m'avoir impliquée dans les différentes missions, leur bonne humeur et leurs idées. Ainsi je remercie à nouveau Astrid Dutrieu, mais aussi Gatien Bataille, Alexandra Vanden Eynde et Valérie Vanoudewater. Egalement, je remercie tous.tes les porteurs de projet des initiatives citoyennes pour avoir partagé leurs expériences.

De plus, je remercie les stagiaires présents durant la durée de mon stage pour leur présence et les moments de cohésion. J'adresse ces remerciements à Mathilde Chantier, Elise Waillez, Tommy Chiv, Marine Houllier, Apolline Bricout et Marie-Laure Duquenne.

Enfin, je tiens très spécialement à remercier mes très chers amis, Mathilde Chantier, Clémence Boudé et Maxime Verdier pour m'avoir soutenu moralement et m'avoir apporté leur aide quand j'en avais besoin durant la rédaction du présent mémoire. De plus, je remercie mes parents et mon petit frère pour leurs encouragements et leur soutien durant cette période.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	p.4
I. De la participation citoyenne dans les territoires	p.6
I.1. <u>Territoire, projet et participation</u>	p.8
I.2. <u>Un territoire riche, terre de mobilisation citoyenne</u>	p.12
I.3. <u>Méthode pour répondre à la demande opérationnelle et à la problématique</u>	p.18
III. Interreg Terre en Action et participation éco-citoyenne	p.22
II.1. <u>La démarche et la place de l'éco-citoyenneté dans le territoire du PNR Scarpe Escaut ..</u>	p.22
I.2. <u>Présentation détaillée de quelques initiatives citoyennes</u>	p.26
I.3. <u>Analyse, résultats et préconisations</u>	p.34
II. Habitats partagés et participation dans l'espace public	p.37
I.1. <u>Les démarches mises en place par le pôle aménagement</u>	p.37
I.2. <u>Quelques projets d'aménagement participatifs</u>	p.38
I.3. <u>Analyse, résultats et préconisations</u>	p.42
CONCLUSION	p.44
Bibliographie	p.46
Table des figures	p.48
Table des annexes	p.49

INTRODUCTION

“La ville façonne aujourd’hui nos modes de vie collectifs. Elle influence nos manières d’habiter, de se déplacer, d’échanger. On s’y croise, on s’y frotte, on s’y parle ou on s’y enferme. La manière dont sont conçues nos rues et nos places, les espaces qu’elles consacrent plus ou moins naturellement à la rencontre, au partage, renvoient comme en miroir une certaine conception du « faire société »” (Place Publique Rennes, mai-juin 2015)

“Une telle proximité territoriale conférerait aux maillages territoriaux et à leurs systèmes d’acteurs la possibilité de faire jouer pleinement leur “capacité créatrice”. Soit, au travers d’une démocratie participative, l’expression d’une attitude favorisant l’expérimentation, l’innovation, le changement, la coopération et l’engagement collectif” (Au cœur des territoires créatifs, p.8).

L’urbanisme en tant que science de l’urbain croise une multitude de paramètres dans la fabrique de la ville. L’urbain est un espace pensé, étudié et un espace vécu. Un espace vécu qui renvoie aux expériences et aux besoins des usagers. Nous nous posons alors la question de qui fait la ville ? Qui fait nos territoires ?

Urbanistes, architectes, paysagistes, élus, entreprises de BTP, promoteurs immobiliers, bailleurs sociaux mais aussi habitants, artistes, acteurs culturels, activistes, associations... Tous ces acteurs produisent des espaces, des temps, des situations, des communautés, des usages, des paysages, des imaginaires, des récits. Il apparaît important de prendre en compte leur expérience de la ville et plus particulièrement celle des habitants, artistes, acteurs culturels, activistes, associations. En effet, chacun vit la ville d’une manière subjective et fait partie intégrante de la fabrique urbaine. Ne pas considérer leurs avis, besoins et problématiques dans l’aménagement et l’urbanisme ne permet pas d’avoir une action pertinente sur le renouvellement et le dynamisme de nos territoires. Ainsi, la notion de maîtrise d’usage apparaît dans l’élaboration des projets urbains et de territoire. Elle désigne les habitants et citoyens qui s’impliquent dans le processus d’élaboration d’un projet, c’est un moyen de leur donner une place affirmée au sein des sphères décisionnelles.

On observe aujourd’hui une multitude d’initiatives citoyennes à grande comme à petite échelle. Elles ont longtemps été considérées comme insignifiantes par certaines institutions qui ne voulaient pas reconnaître leur légitimité. Pourtant, toutes ces initiatives ou micro-initiatives sont essentielles à prendre en compte et à valoriser. En effet, elles participent pleinement au dynamisme, à l’innovation et à la créativité d’un territoire. La notion de territoires créatifs est importante à comprendre. En effet, nous pouvons citer Eric Glon et Bernard Pecqueur “Cette expression, territoire créatif, renvoie à l’imagination, à la créativité, aux échanges et aux débats d’idées, à l’ouverture et au sens de l’innovation (...)” (Au cœur des territoires créatifs, p.11). Ils nous expliquent que la place de la créativité dans les territoires doit être mise en avant dans toutes les prises de décision car elle participe à apporter de l’innovation et de la résilience dans un territoire. Permettre aux citoyens de proposer leurs idées et de participer, permet de changer leur posture en les considérant comme étant des usagers et donc des acteurs d’un projet. Ceci permet de comprendre les besoins et les enjeux liés à un bassin de vie et ainsi avoir une action pertinente tout en contribuant à l’appropriation d’un territoire par ses usagers. Une multitude d’intercommunalités et d’agglomérations permettent aux citoyens de participer à l’élaboration des projets. Ainsi, de nombreux dispositifs de participation citoyenne sont mis en place afin que les habitants puissent s’investir dans l’aménagement de leur cadre de vie. Ces dispositifs permettent aux citoyens d’intervenir dans la vie de leur commune ou de leur territoire. Parmi ces différents outils, nous pouvons citer le budget participatif qui permet aux citoyens d’être associés à la définition des finances publiques, les initiatives citoyennes qui regroupent un ou plusieurs citoyens voulant monter un projet en faveur de leur territoire, les conseils citoyens qui permettent de rassembler et de stimuler la

parole des citoyens ou encore des débats publics, étape importante dans le montage de projet, ils sont ouverts à tous et permettent de s'exprimer sur les projets de la commune (CNDP).

Cependant, la participation citoyenne n'est pas toujours envisagée dans des projets qui peuvent y recourir. Le déséquilibre vient souvent du côté des élus qui sont parfois sceptiques quant à l'intégration du citoyen et la délégation de pouvoir. Ils considèrent les citoyens comme de simples habitants qui ne rapportent que les problèmes de voisinage ou autres incidences de la vie quotidienne. De plus, certains estiment qu'un trop grand nombre d'acteurs peut avoir un effet négatif sur la lisibilité des actions et la concrétisation des projets. De ce fait, il y a souvent un décalage entre les attentes de participation au niveau national et les actions participatives au niveau local. Une autre problématique liée au manque de participation dans certains territoires vient aussi de la faible mobilisation de la part des citoyens. Certains ne voient pas l'intérêt de participer aux décisions de leur collectivité. Cela peut être dû à une faible appropriation de leur territoire qui crée un manque de représentation et une perte de la volonté de s'engager en faveur de son bassin de vie.

Ainsi, nous nous sommes interrogés sur de nombreux points :

Comment mobiliser les citoyens pour les inciter à agir en faveur de leur territoire ?

Comment inciter les élus à favoriser la participation citoyenne dans le montage des projets ?

Plus généralement, quelles *participation citoyenne dans les territoires et comment la stimuler et/ou l'accompagner* ?

Le présent mémoire s'adresse aux collectivités, aux élus, aux entreprises, aux habitants... Il explicitera tous les avantages de privilégier la participation citoyenne dans les projets et suscitera l'envie d'agir. Un projet qui crée une synergie entre tous les acteurs et usagers de la fabrique des territoires aura une réelle incidence et pertinence si toutes les voix se font entendre.

Ce travail s'inscrit dans la fin du cursus en Master 2 d'Aménagement et d'Urbanisme de l'université de Lille. Il s'agit d'un mémoire professionnel et de recherche. En effet, le stage de fin d'études effectué dans le cadre du Master m'a permis d'alimenter ce mémoire. J'ai réalisé mon stage au sein du PNR Scarpe Escaut dans le pôle "mobilisation éco-citoyenne".

Dans un premier temps, nous commencerons par définir la place de la participation citoyenne dans les territoires. Nous présenterons le territoire du Parc Naturel Régional Scarpe Escaut ainsi que ses différents domaines d'actions. Enfin, nous expliciterons la méthodologie utilisée afin de répondre à la demande opérationnelle et à la problématique de ce rapport.

Dans un second temps, nous étudierons le cas du pôle mobilisation éco-citoyenne du PNR Scarpe Escaut, en présentant l'Interreg Terre en Action et en analysant quelques projets citoyens accompagnés pendant la démarche.

Dans un dernier temps, nous présenterons le pôle aménagement et nous verrons et étudierons quelques projets mis en place avec la participation des citoyens.

I. De la participation citoyenne dans les territoires

“Il ne suffit pas de résider dans un espace pour en avoir une pratique ou une forme d'appropriation plus abstraite (symbolique, affective) mais tout aussi importante. La valeur symbolique, historique d'un espace peut susciter toutes sortes d'intérêts et de mobilisations, au-delà des seuls résidents ou usagers d'un territoire.”
(Ademe, Participation et aménagement, les cahier de AUE p.19)

Notre société est une démocratie représentative. Rappelons qu'une démocratie représentative désigne le fait que les citoyens peuvent agir sur les décisions par le biais d'élus qu'ils ont voté et à qui ils délèguent leur pouvoir. Mais aujourd'hui, la démocratie représentative comporte des freins. On voit apparaître des distances entre les citoyens électeurs et les élus, qui doivent souvent faire face à des conflits d'intérêt en exprimant leurs idées par la revendication. Ainsi, l'implication du citoyen dans la société a pris d'autres formes qui tendent à se généraliser. On appelle une démocratie participative, l'ensemble des nouvelles démarches des institutions qui veulent intégrer le citoyen dans la prise de décision. Cependant, les décisions publiques sont de plus en plus contestées en France. On constate que les citoyens perdent confiance en leurs décisionnaires et leurs institutions. Mais les élus ne peuvent pas nécessairement décider seuls, sans se concerter avec les usagers. Toutes les parties concernées par un projet que ce soit d'organisation ou d'usage, doivent prendre part à la décision. Ainsi, la démocratie participative se doit d'être une des déclinaisons de la démocratie représentative sans toutefois prendre sa place.

Avant tout, il convient de rappeler comment les démarches de participation citoyenne sont apparues dans notre société et particulièrement en France.

La capacité d'agir des citoyens aussi initialement appelée l'*empowerment*, désigne l'acquisition de pouvoirs décisionnels à des individus ou des groupes d'individus pour agir sur leur cadre de vie et les problématiques auxquelles ils sont confrontés.

Ce terme apparaît dans les années 30, en Amérique du Nord où des habitants font pression sur des politiques afin d'améliorer leurs conditions de vie et dénoncer certaines problématiques.

Dans les années 1960, beaucoup de citoyens prennent parole pour manifester leurs désaccords sur des projets urbains. C'est au cours de ces années, que des premières tentatives de participation des habitants dans le montage des projets, se concrétisent. Cependant, ces dispositifs de participation restent encore très expérimentaux et ont des difficultés pour être intégrés dans les processus décisionnels.

En 1968, Henri Lefebvre, philosophe et militant pendant Mai 68, écrit «Le droit à la ville». Dans cet ouvrage, il met en lumière les problématiques de la ville contemporaine, notamment la gestion de la politique de la ville dans les quartiers défavorisés, les grands ensembles, les aménagements artificiels, etc (Costes, 2010). Ce livre a provoqué une prise de conscience des enjeux de la ville comme des enjeux de société. Il critique le modèle de «la ville fonctionnelle» en montrant l'absence de la dimension sociale et participative dans l'aménagement de l'espace urbain.

Le 12 juillet 1983 est marqué par l'écriture de la loi Bouchardeau. Cette loi défini pour la première fois ce qu'est une enquête publique. Elle permet de soumettre à l'enquête publique, les projets susceptibles d'impacter l'environnement.

En 1991, la loi d'orientation pour la ville permet de mettre en place un premier outil de la démocratie participative avec l'instauration de la concertation.

La loi d'Administration Territoriale de la République dite ATR, permet de renforcer la participation des citoyens par le biais de trois démarches :

- Les villes peuvent créer des comités consultatifs présidés par les élus
- Les commissions consultatives permettent de réunir les maires avec des associations d'usagers afin de prendre en compte leurs avis.
- Consultations locales par le biais du vote

Le terme de **démocratie participative** apparaît dans les années 90. Elle fait de la consultation citoyenne une étape obligatoire pour la mise en place des politiques publiques. En effet, elle amène les pouvoirs publics à prendre en compte les besoins et les avis des habitants.

La loi Barnier du 2 février 1995 rend obligatoire la concertation pour des projets d'infrastructures pouvant avoir une incidence sur l'environnement.

En 1996, un décret permet de créer le Comité National du Débat Public (CNDP). Cette institution organise des débats publics pour les projets d'aménagement. De plus, la maîtrise d'oeuvre est maintenant soumise à mettre en débat toutes les phases d'élaboration d'un projet.

Les années 2000, renforcent vraiment les outils de la participation sur tout le territoire national. En effet, la loi de Solidarité et de Renouvellement Urbain (SRU) de décembre 2000, rend la concertation obligatoire pour l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU). De plus, la réforme de la loi en 2003, permet d'avoir la possibilité de créer un référendum décisionnel et un droit d'initiative citoyenne. En 2005, les émeutes des banlieues en France font naître le «plan Banlieues» pour renforcer la participation citoyenne dans ces quartiers et pour renouveler les outils de la politique de la ville.

En 2013, le rapport sur le «pouvoir d'agir» permet vraiment d'envisager une avancée en matière de co-construction dans les quartiers politiques de la ville.

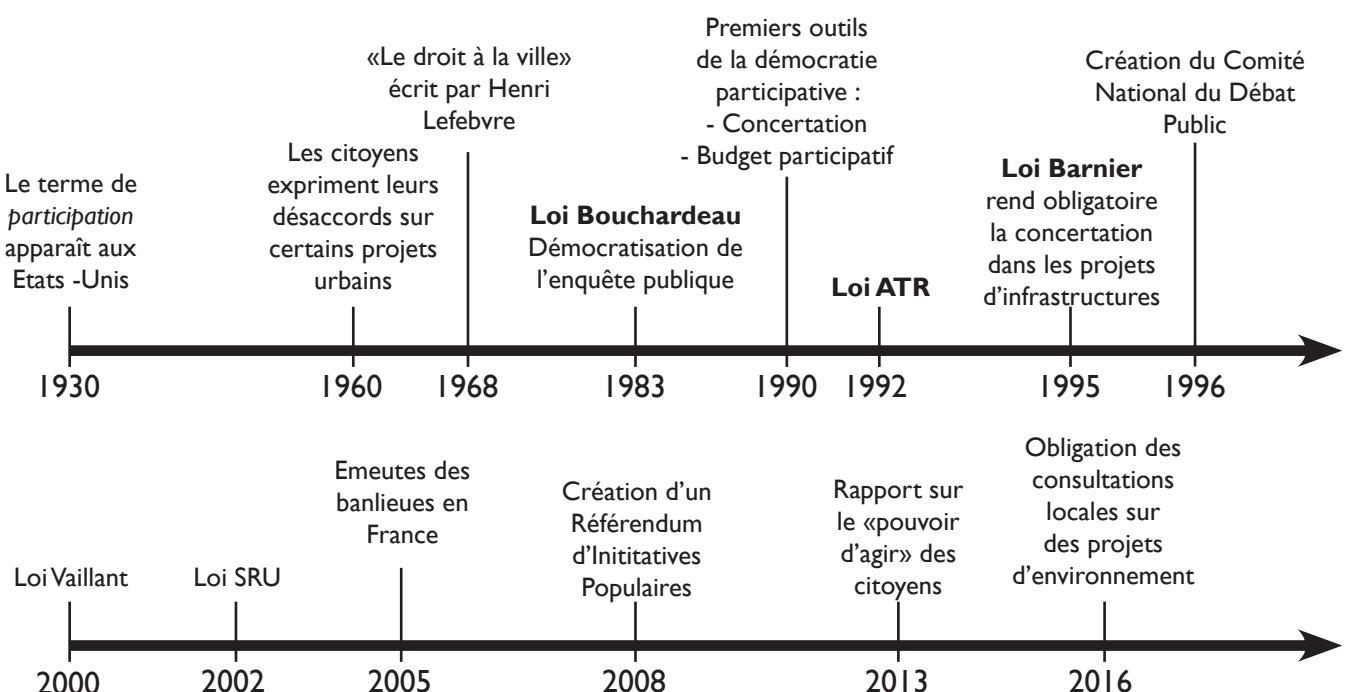


Fig. I - Bref historique de la participation citoyenne en France (Auteur : Drouillard M.)

Au début la participation n'est utilisée que sous la forme d'un outil permettant de contester les décisions politiques ou pour dénoncer des problèmes dans les milieux urbains. Elle prend forme sans cadre institutionnel mais des collectifs d'habitants ou d'usagers se réunissent afin de protester envers des actions qui ne répondent pas à leurs attentes et/ou à leurs problématiques. La posture adoptée dans ce cas là est ascendante, c'est à dire que ce sont les citoyens qui prennent l'initiative de se rassembler autour d'intérêts communs afin de se faire entendre.

Ainsi, à la fin des années 60, les premières pratiques d'institutionnalisation de la participation s'effectuent. Des dispositifs sont mis en place comme des conseils de quartier ou encore des référendum locaux. Cela permet de solliciter les citoyens afin qu'ils puissent s'exprimer et faire partie des décisions. La posture adoptée, est une posture descendante, qui part des institutions publiques pour demander au citoyens de s'investir dans le développement du territoire. Cependant, ces dispositifs sont encore trop expérimentaux et peu populaires.

I.I. Territoire, projet et participation

Avant de parler de participation dans les territoires, il convient de revenir sur ce qu'est un territoire, comment il fonctionne afin de pouvoir y proposer un projet et/ou des actions.

Le projet est contextualisé dans un territoire. En effet, il faut que la démarche du projet établisse un lien avec le contexte du territoire afin de pouvoir y apporter une réponse adéquate et pertinente. D'après Guy Di Méo, le territoire est un espace vécu. Vécu signifie que différentes pratiques, différents individus qui vivent en un lieu, construisent et définissent le territoire. Il exprime que, «*le concept d'espace vécu exprime le rapport existiel, forcément subjectif, que l'individu socialisé (donc informé et influencé par la sphère sociale) établi avec la Terre. Il s'imprègne de valeurs culturelles reflétant, pour chacun, l'appartenance à un groupe précis. Sa connaissance passe par l'écoute des acteurs, par la prise en compte de leurs pratiques, de leurs représentations et de leur imaginaires spatiaux*

Il n'y a pas de territoire sans individus et sans participation. Un territoire évolue et se dynamise que par le biais des pratiques de ces habitants. Ils s'impliquent dans leur vie de proximité pour améliorer leur cadre de vie.

Un projet de territoire est un ensemble d'actions coordonnées relatives à la vie et au développement d'un territoire selon la mobilisation des socio-systèmes d'acteurs et de partenaires (Glon, Pecqueur, 2016). Ainsi, les projets se doivent de mobiliser les acteurs qui constituent leur territoire, à savoir les élus, les institutions, les entreprises, les habitants, les associations. En effet, intégrer les citoyens dans l'élaboration des actions permet de répondre à une demande en ayant identifié les besoins et les points de blocages du point de vue de l'usager.

Le projet de territoire détermine les modalités de l'action communautaire. Il est fait avec les individus de la société civile car, si nous reprenons la définition donnée par Di Méo, le territoire est un espace vécu. Il ne peut se construire que par et pour ses individus. Ainsi, le projet de territoire constitue un cadre dans lequel on peut s'inscrire afin d'y proposer des actions, des orientations afin de servir le développement territorial. Un projet de territoire comprend un diagnostic des enjeux du territoire afin de pouvoir identifier les opportunités, les faiblesses, les leviers et les freins qui le constituent. De plus, après l'identification des différents enjeux qui régissent le territoire, il comprend une stratégie globale pour son développement et son dynamisme. Enfin, il est constitué d'un plan d'action permettant de proposer des réponses adéquates et pertinentes pour construire le territoire. Il apparaît essentiel de prendre en compte les besoins et envies des habitants tout en utilisant des méthodes de gestion et de décision collective.

La participation citoyenne quant à elle, regroupe toutes les actions publiques qui permettent de donner un rôle aux citoyens dans la prise de décision et le montage d'un projet.

L'observatoire de la Participation Citoyenne donne la définition suivante :

“La participation citoyenne correspond au processus d’engagement de citoyens lambda, agissant seuls ou collectivement, afin d’influer sur leur vie communautaire. Elle se manifeste au travers des tentatives d’influence sur les prises de décision et d’initiatives citoyennes visant à renforcer le « bien-vivre ensemble ». Elle peut s’intégrer dans un cadre institutionnalisé et être organisée à l’initiative des membres de la société civile organisée ou des décideurs politiques ; au contraire elle peut émaner des citoyens eux-mêmes, dans une approche ascendante”.

Ainsi, tout citoyen souhaitant s'impliquer dans le montage de projets et la prise de décisions en découlant doit être perçu comme un « acteur-usager » de son territoire. De plus, la participation citoyenne répond à deux objectifs : l'amélioration de la décision et de l'action publique au nom de l'intérêt général (discussion et accords) et le renforcement du pouvoir d'agir du citoyen sur son territoire (au-delà du vote).

En 1969, l'américaine Sherry R. Arnstein met en lumière huit niveaux de participation du citoyen qu'elle représente sous forme d'une échelle. Ces différentes échelles permettent de connaître le niveau d'implication et la place qu'est laissée aux habitants lors de la conception d'un projet. Arnstein a mis en évidence huit niveaux de participation mais distingue trois paliers dans le pouvoir cédé aux citoyens : le pouvoir effectif, la coopération symbolique et la non participation. Ces trois paliers permettent de voir comment les politiques publiques impliquent les citoyens dans les prises de décisions.

- **Contrôle citoyen** (exemple : un groupe de citoyen gère en autonomie un équipement public)
- **Délégation de pouvoir** (exemple : l'autorité supérieure donne le pouvoir à un groupe pour décider un programme)
- **Partenariat** (exemple : prise de décision suite à une négociation entre pouvoirs publics et citoyens)
- **Conciliation** (exemple : quelques habitants sont admis dans les pouvoirs décisionnels)
- **Consultation** (exemple : enquêtes et réunions publiques pour avoir l'avis des citoyens sur un projet)
- **Information** (exemple : information reçue sur les projets en cours)
- **Thérapie** (exemple : traitement des problèmes des habitants sans aborder les véritables enjeux)
- **Manipulation** (exemple : information modifiée, biaisée pour faire croire aux citoyens qu'ils sont

impliqués dans les processus de décision)

Ces différents niveaux de participation peuvent aussi être explicités d'une autre manière, les deux méthodes se rapportant l'une à l'autre. Ce vocabulaire est utilisé pour définir les différents temps de participation dans un projet. Aujourd'hui, nous nous référerons plus à la deuxième méthode pour définir les différents niveaux de participation. En effet, une multitude de termes n'est pas le plus pratique pour une compréhension globale de la typologie de la participation. Sachant que d'un territoire à l'autre, les termes peuvent avoir une signification différente. Nous nous attacherons à définir le plus généralement possible les termes de la participation.

Dans ce qui suit, il est sous entendu que la participation citoyenne n'existe que si il y a un partage du pouvoir et une prise en compte des besoins des usagers dans les décisions finales. Ce qui maintenant est la norme dans le montage de projet par les politiques publiques.

- **L'information** : En amont du projet, il s'agit de la présentation et de l'explication des orientations d'un projet.

- **La consultation** : En amont de la prise de décision. Recueil des avis, besoins et attentes des citoyens sur un projet et prise en compte dans la décision finale.

- **La concertation** : En amont ou en aval d'un projet. Moment qui permet aux citoyens de donner leur avis, il s'agit d'une action collective pour débattre des modalités de montage d'un projet.

- **La codécision (ou co-construction)** : Pendant le projet. Participation directe des habitants dans la prise de décision.

- **L'évaluation** : En aval du projet; Elle permet aux citoyens qui ont participé de faire le point sur le processus de participation, sa pertinence et sa prise en compte dans un projet.

On constate que la participation citoyenne dans les territoires est régie par un champ lexical particulier ainsi que sur différents niveaux de prise en compte de la parole des habitants. Comme dit précédemment, ceux-ci sont considérés comme des usagers et acteurs directs de leur environnement. Cependant, la typologie peut varier d'un territoire à l'autre. En effet, les agglomérations et intercommunalités ne définissent pas toujours les niveaux de la participation de la même façon. Ce qui peut soulever des problèmes de compréhension entre les politiques publiques et les citoyens. Ainsi, la mise en place d'un cadre structurel comme une charte de participation citoyenne ou autres documents administratifs, peut permettre aux communes et aux habitants d'établir des consensus et de se comprendre. Cela permet de ne pas dépasser le cadre établi et qu'il n'y ai pas de débordements pouvant entraîner des conflits d'intérêt.

Des textes législatifs, des réglementations nationales, des conventions internationales portant sur la participation des citoyens apparaissent. Ces documents permettent d'intégrer le citoyen dans la conception, la mise en œuvre ou le suivi des politiques publiques. De plus, ils abordent la question du dialogue entre les différents acteurs qui doivent gérer des ressources communes ou mettre en œuvre des projets collectifs.

En majorité actuellement, la participation n'est présente qu'en phase de diagnostic et définition des enjeux d'un projet.

De plus, il existe des clés pour donner l'envie d'agir aux citoyens en faveur de leur environnement. En

effet, différentes quêtes d'engagement existent et il peut être intéressant de s'appuyer dessus pour stimuler l'envie de s'investir d'un individu.

La quête d'utilité reflète un sentiment de ne pas se sentir utile dans le quotidien. Ici, il y a un besoin de trouver son rôle. Il faut jouer sur les termes qui mettent en valeur le «on a besoin de vous».

La quête de sens montre que l'individu a le sentiment que sa vie ou la société ne correspondent pas à son envie d'agir. Il faut alors accompagner et montrer quel chemin est possible.

La quête de lien reflète, quant à elle, le manque d'échanges et de sociabilité. Dans ce cas là, la structure peut favoriser la mise en réseau afin de faire se rencontrer les individus ayant des intérêts communs.

Acteurs de la participation citoyenne en France

De plus en plus d'acteurs en France prennent part à la mise en place et l'application des démarches participatives. On constate que la majorité des acteurs sont du secteur public mais de plus en plus d'acteurs privés prennent position sur l'échiquier national de la participation citoyenne. Tout ces acteurs contribuent à alimenter les connaissances et le savoir-faire quant à la participation en France.

Du côté des acteurs publics, nous retrouvons en premier lieu l'**Etat** qui a la capacité de mettre en place des dispositifs participatifs sur l'ensemble du territoire national et d'appuyer les dispositifs à l'aide de financements. De plus, il crée des structures institutionnelles qui sont spécialisées dans la participation et qui peuvent agir au nom de l'Etat. Ainsi, nous retrouvons le **Comité National du Débat Public** (CNDP) créé à l'issue de la Loi Barnier de 1995 qui renforce la participation des citoyens dans les projets. Le rôle du CNDP est de faire respecter et d'assurer la mise en place de démarches participatives prévues par la loi dans les projets de grandes envergures. Il s'agit d'une Autorité Administrative Indépendante, c'est à dire, qu'elle agit au nom de l'Etat en ayant des pouvoirs sans pour autant relever de l'autorité du Gouvernement (Conseil d'Etat, 2001).

La **Région** et le **Département** mettent en place des dispositifs participatifs à l'échelle de leur territoire et peuvent octroyer des moyens à l'aide de subventions. Ils peuvent organiser des moments de rencontres entre les différents acteurs de leur territoire afin de pouvoir faire de la mise en réseau et de la coordination. De plus, ils sont souvent en charge de l'écriture de Charte de la participation pour leur bassin de vie. Ils peuvent organiser des temps de sensibilisation à l'intention des pouvoirs publics de leur territoire afin d'encourager les mises en place de dispositifs participatifs.

Nous retrouvons également les **communes** comme parties prenantes de la participation en France. Leur rôle est essentiel car elles font parties du côté des décideurs pour l'exécution des projets. Elles se doivent d'être réceptives aux demandes et envies de leurs citoyens afin de pouvoir mettre en place des actions ou autoriser des projets pour l'amélioration du cadre de vie.

De nombreux professionnels de la participation agissent pour le compte des institutions publiques. Par exemple, les **agents territoriaux** sont ceux qui vont mettre en application les dispositifs participatifs dans les projets. Ils sont souvent en contact avec les regroupements de quartier ou les associations d'habitants voulant s'impliquer dans l'amélioration de leur cadre de vie. Les premiers agents territoriaux qui se sont intéressés de près à la volonté des citoyens de s'exprimer sur leurs besoins et sur leurs problèmes du quotidien étaient les chargés de concertation dans les quartiers politique de la ville. Ce sont dans ces quartiers que les premiers dispositifs de participation et d'écoute de la parole citoyenne ont été expérimentés. Aujourd'hui, il y a un besoin des citoyens de manière générale de s'impliquer dans les sphères décisionnelles pour que leurs voix soit prise en compte. Ainsi, beaucoup d'agents

se doivent de rencontrer les habitants et mettre en place avec eux des actions pour redynamiser le territoire. Cependant, certains sont peu formés à la participation même si il existe une volonté de mettre en place les dispositifs dans les territoires.

Du côté des acteurs privés, nous retrouvons des **entreprises** qui se spécialisent dans l'apport de savoir-faire participatifs. Ce sont des start-up, des consultants, des managers, des experts, des animateurs ou encore des facilitateurs. Tous ces acteurs ont l'ambition d'apporter de vrais savoirs-faire et des connaissances aux structures publiques dans le fait de faire participer les citoyens à la vie de la commune, par exemple. Ils peuvent apporter une réelle expertise de la démocratie participative et peuvent expérimenter des nouvelles pratiques avec les citoyens. De plus, ces entreprises sont présentes à toutes les échelles, elles peuvent aider à la concertation sur des projets de grande envergure ou encore sur des projets locaux.

Enfin, les **associations**, les **ONG** et les **collectifs d'habitants** sont des acteurs essentiels. En effet, ce sont eux qui sont, soit à l'origine des demandes de projets pour l'intérêt collectif, soit qui répondent à une demande de la commune concernant un projet pour améliorer le cadre de vie, ou pour donner leur avis en tant que maîtrise d'usage.

Tout ces acteurs contribuent à valoriser la parole citoyenne sur les territoires. Ils se mobilisent pour intégrer d'avantage les habitants et les usagers dans les prises de décisions relatives au développement des territoires.

Nous allons, à présent, nous intéresser à la place de la participation citoyenne dans une institution comme un Parc Naturel Régional, notamment avec les différentes pratiques d'éco-citoyenneté qu'il peut exister.

1.2. Un territoire riche, terre de mobilisation citoyenne

Nous allons nous intéresser à la mise en place de démarches participatives au sein d'un Parc naturel régional. Nous nous attacherons à constater quelle est la place de la participation citoyenne dans un PNR. Avant tout, il nous faut revenir sur l'histoire des PNR en France.

Dans les années 60, la DATAR (Délégation Interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité) organise une journée afin de créer des Parcs naturels régionaux en France. L'objectif était d'allier l'écologie à l'économie afin de pouvoir valoriser le patrimoine paysager et naturel des régions (PNR, 2016). Beaucoup d'acteurs se sont réunis : architectes, urbanistes, paysagistes, élus, ingénieurs, agriculteurs, artistes... Tous ont contribué à faire émerger un décret qui a été signé en 1967 par le général De Gaulle, instituant les PNR sur le territoire français. C'est une nouvelle ère pour les régions françaises, puisque les PNR ont la capacité de pouvoir inventer et créer. L'article 1er du décret indique «qu'un territoire peut être classé en Parc naturel régional lorsqu'il présente un intérêt particulier, par la qualité de son patrimoine naturel et culturel, pour la détente et le repos des personnes et le tourisme et qu'il importe de le protéger».

Les PNR sont donc un nouvel outil permettant de valoriser l'attractivité d'un territoire, servant son économie, tout en protégeant et préservant ses milieux naturels. C'est ainsi que réside la différence avec un Parc national. Ce dernier n'a pour but que de préserver un milieu naturel remarquable en

limitant les interventions humaines sur leur périmètre. En effet, la notion de périmètre est importante afin de déterminer qu'elle est le rayon d'action des Parcs. En France, nous comptons 53 Parc naturels régionaux, ce qui représente 16% du territoire français.



Fig. 2 - Carte de localisation des 53 Parcs Naturels Régionaux de France
(source : PNRSE, 2016)

Le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut a été créé en 1968 sur le territoire du Nord par le département du Nord, il est l'un des tous premiers Parcs naturels Régionaux de France. Le PNR Scarpe-Escaut est composé d'une gouvernance spéciale. En effet, le Syndicat Mixte et les Espaces Naturels Régionaux (ENRx) se partagent la gestion de ce parc. Il est composé de 58 communes sur son périmètre (les communes intègrent la charte dans leurs documents d'urbanisme), soit une population de 190 000 habitants et s'étend sur 48 500 hectares. Les caractéristiques paysagères du parc se rapportent donc à celle de la région Haut-de-France. En effet, le passé minier a beaucoup marqué le territoire, nous pouvons y retrouver des anciens bâtiments industriels et quelques terrils qui sont aujourd'hui protégés et aménagés pour la protection de la biodiversité. De plus, ce PNR a la particularité d'être un parc transfrontalier, puisqu'il est associé au Parc Naturel des Plaines de l'Escaut, situé sur le versant wallon en Belgique, avec qui il forme le Parc naturel transfrontalier du Hainaut. La région Haut-de-France est le territoire de deux autres PNR en plus du Scarpe Escaut, il y a les Caps et Marais d'Opale (Pas-de-Calais) et l'Avesnois (Nord) qui forment un grand ensemble de parc et représentent plus de 20% de la surface du territoire.



Fig. 3 - Les Parcs naturels régionaux de la région Nord
(source : Hôtel les Argousiers)

PARC NATUREL TRANSFRONTALIER DU HAINAUT



Fig. 4 - Le périmètre du Parc naturel transfrontalier du Hainaut
(source : Intranet PNPE)

Le PNR Scarpe-Escaut profite d'une localisation avantageuse car il se trouve à l'intersection de deux grands pôles urbains, Lille et Valenciennes. Il met en place des actions qui valorisent le cadre de vie, le paysage et des ressources naturelles du territoire, qui accompagnent les dynamiques économiques locales et se mobilise en faveur des transitions énergétiques et écologiques.

Le territoire du PNR Scarpe-Escaut doit son nom grâce aux deux grands courts d'eau qui le traversent : la Scarpe et l'Escaut. De plus, au sein de son périmètre, nous pouvons retrouver la plus grande zone humide de la région. Il y a beaucoup de zones humides et de zones boisées dans le périmètre du PNR. Ces zones fragiles devant être protégées recouvrent une grande partie du territoire et elles sont souvent au coeur de conflits pour des opérations d'infrastructures. Plus de la moitié du territoire du PNR est classée en zone Naturelle d'Intérêt Floristique et Faunistique (ZNIEFF) et il compte 6 fois plus de zones Natura 2000 que dans le reste de la région. Le territoire offre des milieux et une biodiversité rare valorisés et protégés par les parcs. En effet, environ 450 hectares de sites représentent un intérêt écologique (courts d'eau, zones humides, arbres remarquables, biodiversité).



Fig. 5 - Mosaïque d'ambiance du territoire du PNRSE

(photo 1 : La maison du Parc (source : PNRSE),
photo 2, 3, 4 : Forêt de Saint Amand les Eaux (photos : Drouillard M.),
photo 5 : Tourbière de Vred (source : réserve naturelle de France), photo 6 : Saule têtard (source : Ville d'Hergnies))



Le PNR en assure la gestion en élaborant des plans de gestion, en animant des comités de gestion, en mettant en oeuvre des travaux d'entretien et de restauration et en faisant de l'animation et de la sensibilisation auprès des habitants. Environ la moitié du territoire du Parc est à l'état naturel et protégé. La restauration de la trame écologique est un enjeu fort des actions du parc, celui-ci apporte une attention à valoriser et protéger les continuités écologiques et à évaluer les espèces afin de préserver la qualité écologique du territoire. De plus, la sensibilisation à l'environnement passe beaucoup par l'animation avec les habitants. Le PNR Scarpe Escaut est composé de cinq pôles qui ont des rôles différents.

- **Le pôle ressources et milieux naturels** dont les missions principales sont de protéger la biodiversité, effectuer des inventaires des milieux naturels, étudier et préserver les trames écologiques, valoriser les zones humides et la ressource en eau, sensibiliser à la biodiversité et gérer le dispositif Natura 2000.

- **Le pôle aménagement** du territoire et paysage qui intervient dans l'accompagnement des communes pour l'écriture du PLU, l'optimisation de l'offre de logements, le suivi des études paysagères et la sensibilisation au paysage. Le présent pôle ainsi que ses champs d'actions seront étudiés dans une prochaine partie.

- **Le pôle mobilisation éco-citoyenne** qui facilite et accompagne la participation citoyenne sur tout le territoire, il met également en place des actions pour valoriser la dynamique transfrontalière et sensibilise les habitants aux bonnes pratiques. Les différentes missions de ce pôle seront explicité plus en détail dans une prochaine partie.

- **Le pôle développement** qui a pour mission de valoriser le territoire de façon touristique, de développer l'agriculture biologique et les élevages respectueux de l'environnement et de valoriser la mise en place de circuits courts.

De plus, le PNR s'est aussi doté d'écogardes qui ont pour missions de surveiller les espaces naturels, de fournir un accompagnement technique et de sensibiliser.

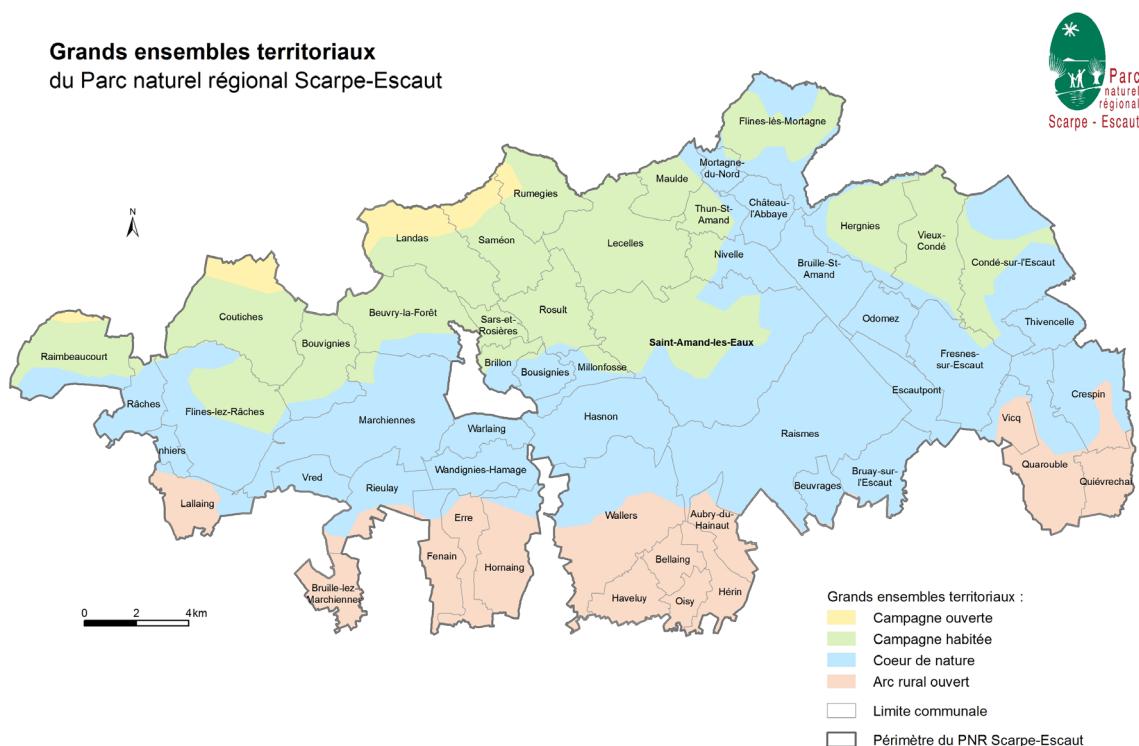


Fig. 6 - Les différents milieux du PNR Scarpe Escaut (source : PNRSE)

Le PNR Scarpe Escaut est l'un des parcs les plus peuplé de France. L'investissement des habitants en faveur de leur territoire et de leur cadre de vie représente un enjeu très fort. Il apparaît important, dans une dynamique de transition écologique et solidaire, de sensibiliser et de responsabiliser la population quant aux bonnes pratiques. La démarche du parc est de sensibiliser les habitants à l'environnement en passant par leur implication dans les actions. C'est ce qu'on appelle l'éco-citoyenneté, où chacun est invité à se responsabiliser sur son impact sur l'environnement. C'est ainsi que le parc s'est doté d'un pôle «mobilisation éco-citoyenne» afin de pouvoir encadrer des actions où l'implication du citoyen est au centre. Son rôle est alors de partager des connaissances sur les caractéristiques et enjeux du territoire pour faciliter et accompagner la mobilisation des citoyens et des autres acteurs. Ainsi, le PNR met en place des animations pédagogiques à destination des écoliers, collégiens et lycéens (création de jardins potagers, plantation d'arbres...) afin de sensibiliser à l'environnement dès le plus jeune âge.

De plus, le PNR Scarpe Escaut, a mis en place une véritable méthode participative et de mobilisation collective au sein de son territoire. *“La méthode participative et contractuelle a fait ici ses preuves, c'est même le fer de lance de la méthode du Parc naturel régional Scarpe-Escaut”* (Charte 2010-2022). Le parc met au centre la mobilisation des habitants et des acteurs d'un territoire pour la réussite d'un projet. L'approche mise en place pour valoriser et développer la mobilisation citoyenne sur le territoire passe par une démarche de sensibilisation et de faire connaître, aider à mieux comprendre, susciter l'envie et donner les moyens d'agir et de s'investir en faveur de son territoire en adéquation avec les enjeux environnementaux. *“La participation ne se décrète pas : il faut savoir donner la parole et écouter, créer autour des demandes et des besoins les occasions d'agir concrètement”* (Charte 2010-2022). Ce qui est dit ici c'est que le Parc doit mettre en valeur sa démarche d'implication des habitants et des acteurs d'un territoire afin de pouvoir responsabiliser les habitants et valoriser les différentes initiatives naissantes sur son territoire. L'engagement en faveur de son environnement dans le parc doit passer par une stimulation de la participation pour mieux l'encadrer, l'orienter et la conseiller et une prise en compte des initiatives et projets montés et portés par les populations locales. On parle alors d'**éco-citoyenneté**. En effet, il apparaît essentiel de faire connaître les objectifs de développement durable avec les populations pour qu'elles puissent s'y rattacher ou encore aider à mieux comprendre les enjeux complexes d'un territoire. Pour cela le parc met à disposition des citoyens de nombreuses ressources pédagogiques et même des ateliers qui mobilisent des savoirs-faire et des connaissances qui seront exploités dans une visée collective.

Le PNR Scarpe Escaut à mis en lumière quatres orientations qui permettent de privilégier la mobilisation citoyenne sur son territoire :

- Connaître et faire connaître pour partager les caractéristiques et les enjeux du territoire
- Déployer la sensibilisation et l'éducation au territoire
- Susciter l'envie d'agir et donner les moyens de développer une citoyenneté et une coopération active
- Agir avec le territoire à travers la coopération européenne et internationale.

(Source : Charte du PNR 2010-2022)

Ainsi la mobilisation éco-citoyenne se caractérise par une capacité à se responsabiliser et à se mobiliser consciemment pour agir en faveur de son environnement. La démarche du parc est d'encourager les individus à devenir acteurs de leur quotidien en améliorant leurs pratiques et leur cadre de vie. L'éducation à l'environnement, la co-construction, la sensibilisation sur les bonnes pratiques sont des objectifs que le parc met au centre afin de susciter l'envie d'agir des habitants (chantiers natures, catalogues des producteurs locaux, expositions photographiques, visite de site...). C'est ainsi qu'une des

grandes démarches du parc est de privilégier l'éco-citoyenneté, afin que les individus aient le pouvoir d'agir collectivement.

On peut observer deux méthodologies de projet dans le montage d'initiatives locales. Tout d'abord, nous avons la démarche ascendante, où les idées et les propositions viennent des habitants qui se réunissent autour d'objectifs communs. Ce sont eux qui décident d'agir en faveur de leur environnement et de leur cadre de vie. La seconde démarche est descendante, c'est à dire qu'en général ce sont les élus qui proposent aux habitants d'agir en faveur de leur commune. La difficulté dans cette démarche est de faire en sorte que les habitants trouvent un intérêt à agir.

Nous allons expliciter les différentes étapes relatives au montage de projet dans les deux démarches expliquées ci-dessus.

La démarche ascendante :

- Un ou plusieurs citoyens identifie un problème, un manque ou une opportunité et se rassemblent/se met en réseau avec d'autres habitants autour d'intérêts communs (création d'un collectif)
- Le collectif s'officialise avec la constitution d'une association ou tout autre structure juridique
- Définition des objectifs du projet
- Rencontre avec les pouvoirs publics afin de leur proposer le projet et d'établir des consensus pour arriver à une entente commune
- Si le projet est accepté par toutes les parties prenantes, il faut rechercher des financements
- Lancement du projet

Démarche descendante :

- La commune identifie des opportunités pour améliorer le cadre de vie, agir pour l'environnement, des manques et/ou des problématiques.
- Elle fixe grands objectifs de projet et communiquer, informe ses habitants pour les encourager à agir pour leur commune
- Les habitants répondent à l'appel
- Organisation de réunions communes (élus et groupe d'habitants) pour réfléchir au projet
- Recherche de financements
- Lancement du projet

Dans ces deux méthodes, le PNR peut être sollicité à toutes les étapes. Les porteurs de projets peuvent demander un accompagnement dès le début de l'initiative mais aussi au cours de celle ci, suivant leur besoins. Le comité de pilotage de Terre en Action peut proposer des animations de réunions, de la méthodologie, des outils ou encore des financements dans le cadre de la démarche Interreg.

Il est intéressant de voir comment les deux méthodes fonctionnent ainsi que comment elle permettent d'arriver au résultat souhaité. Ainsi, Terre en Action s'attache à montrer aux citoyens qu'ils sont légitimes d'agir. De plus, pour sensibiliser à l'éco-citoyenneté, il est important de s'appuyer sur les moments de vie des individus pour leurs montrer les enjeux des pratiques en faveur de l'environnement.

Le stage effectué au sein du PNR Scarpe Escaut nous permettra de constater quelles sont les démarches qui marchent, quelles sont celles où les citoyens sont plus présents dans les démarches et quelles sont celle qui permettent de concrétiser les objectifs.

1.3. Méthode pour répondre à la demande opérationnelle et à la problématique

Rappelons la demande opérationnelle du stage qui était «Appui à l'organisation de deux événements, la journée de clôture du projet Interreg Terre en Action et les portes ouvertes des initiatives citoyennes» au sein du PNR Scarpe Escaut. Cette demande de stage a été formulée par le pôle «Mobilisation éco-citoyenne». Dans une prochaine partie, nous expliciterons la démarche et les actions que ce pôle met en place ainsi que ce qu'est un projet Interreg.

Lors de la demande de stage, il avait été formulé les missions suivantes pour ces deux événements :

1 - Pour l'organisation du week end Porte Ouvertes

- Contact individuel avec les porteurs de projet identifiés
- Conception avec eux d'un temps de découverte de leur projet
- Constitution du programme de la journée
- Création de contenu de documents de communication et leur diffusion

2 - Pour organisation de l'événement de clôture

- Contact individuel avec les porteurs de projet identifiés
- Contribution à la conception de l'événement avec eux
- Recherche de prestataires pour l'animation si besoin
- Préparation de l'animation logistique

Le stage a eu comme objet d'appuyer le comité de pilotage du projet Interreg Terre en Action pour les différentes actions à venir avant la fin du projet initialement prévue en septembre 2020. Malheureusement, le contexte de la crise sanitaire causée par la pandémie de COVID-19, nous aura fortement impacté quant à la mise en place normale des actions prévues lors de l'achèvement de ce projet. L'achèvement du projet avait été repoussé à décembre 2020, ce qui nous a permis de mettre en place quelques moments collectifs. Parmis ces actions, j'ai pu intervenir et aider à l'organisation des événements suivants :

- Les deux journées de formation (27 et 28 août 2020) sur la place de la participation dans les projets :

- La journée du 27 août été réservée exclusivement aux agents du PNTH (soit les deux versants belges et français)
- La journée du 28 août été réservée aux institutions qui intègrent les citoyens dans leurs actions. Un temps de brainstorming sur « Donner envie d'agir » a été réalisé pendant cette journée (cf. figure 10).

- La journée de clôture des initiatives citoyennes Terre en Action qui a eu lieu le 29 août 2020 :

Cette journée avait pour but de revenir sur les quatre ans de Terre en Action. La matin était porté sur un retour des productions et résultats de la démarche. L'après-midi était centrée sur le déroulement d'ateliers sur le thème de la gestion d'un collectif (un exemple d'atelier mis en place : «Comment mobiliser autour de son projet ?»)

- La formation «Foire aux outils» qui a eu lieu le 29 septembre 2020 :

Cette journée a été organisée dans le but de rassembler les agents des parcs belges et français. Elle a permis aux agents de renforcer leur liens et leur collaboration par le biais d'ateliers et de moments d'échanges.

- La journée conclusive du projet Interreg qui a eu lieu le 11 décembre 2020 : Ce petit événement avait pour but d'achever le projet Terre en Action. Malheureusement, avec les restrictions sanitaires nous avons organisé cet événement en ligne.

Méthodologie du stage

Afin de mener à bien ces différentes missions, j'ai utilisé plusieurs outils, démarches et produit de nombreux supports. De plus, tout ceci, en plus des sources bibliographiques, aura permis d'alimenter la réflexion relative à la problématique du présent mémoire.

Tout d'abord, une adresse mail professionnelle m'a été attribuée afin de pouvoir communiquer avec les différents agents du parc ainsi que les nombreux acteurs intervenants dans le cadre du projet Interreg. J'ai eu la possibilité d'avoir accès à la liste de tous les projets citoyens avec leurs description et les différentes étapes pour la concrétisation des actions. Cela permettait de comprendre chaque projet en amont afin de pouvoir analyser la démarche de chacun. Il était important de saisir l'approche de Terre en Action et de constater les résultats obtenus après quatre ans de projet. Grâce à ça, j'ai eu également le contact de l'ensemble des porteurs de projet. Il était également essentiel d'avoir ces informations afin de pouvoir communiquer avec eux pour les inviter à chaque événement, par exemple. De plus, pendant les journées de formation et la journée de clôture, nous avons fait appel à des animateurs pour animer des petits ateliers pratiques sur le montage de projet, la gestion d'un collectif, etc. J'ai été en charge de communiquer avec eux, d'établir un comparatif des offres qu'ils nous proposaient pour les événements et de les affecter sur chacun des ateliers organisés.

Dans le but d'une organisation optimale pour ces événements, j'ai eu la chance d'assister, de participer et d'animer des réunions du comité de pilotage du projet Terre en Action. Ces réunions nous permettaient d'effectuer les rétro-plannings, de s'organiser dans le partage des différentes tâches à accomplir et d'établir les programmes pour chaque événement. Cela m'a permis de comprendre particulièrement le contexte du projet Terre en Action et ainsi pouvoir proposer un appui stratégique et pertinent sur chacune de mes missions. Malheureusement, le contexte de la crise sanitaire nous a empêché de se réunir exclusivement en présentiel. Nous avons dû effectuer quelques unes de nos réunions sur la plateforme de visio-conférence et de partage de fichiers Teams. Enfin, afin de préparer au mieux les événements, nous souhaitions que, par exemple, les participants de la journée de formation du 28 août participant aussi dans l'élaboration du contenu de la journée. De ce fait, nous leur avons envoyé un questionnaire avec des questions portées sur leurs attentes vis à vis de la journée et sur l'intégration de l'habitant dans leurs projets (les participants étaient majoritairement des structures publiques et il était intéressant de connaître leurs démarches pour impliquer les citoyens dans les projets).

Durant toute la durée de mon stage, j'ai été amenée à produire de nombreux supports pour la diffusion et la communication dans le cadre du projet Interreg. Ainsi, j'ai travaillé sur le logiciel InDesign de la gamme Adobe. Toutes les productions seront mises en annexe du présent mémoire.

Tout d'abord, il a été nécessaire de produire un visuel pour le programme de la journée de formation du 28 août, tout en restant dans l'esprit de la charte graphique de Terre en Action. De plus, j'ai également produit un programme pour la journée de clôture du 29 août que nous avons diffusé sur le site de l'Interreg du PNPE quelques jours avant l'événement. Dans un esprit de valorisation des initiatives

citoyennes ainsi que pour garder une trace des projets, j'ai été en charge de réaliser des posters pour chaque projets.

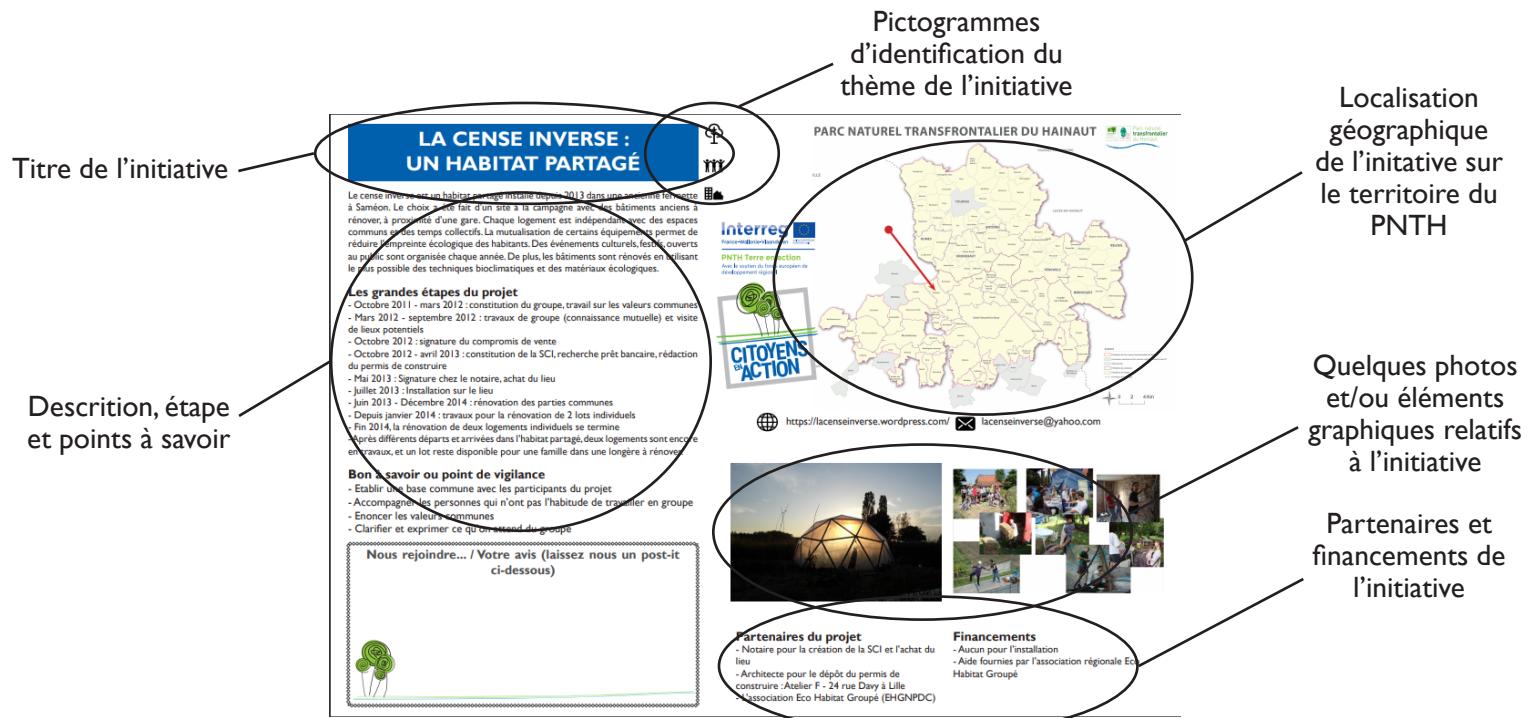


Fig. 7 - Exemple de poster réalisé au cours du stage (auteur : Drouillard M.)

Nous les avons affichés pendant les journées de formation ainsi que pendant la clôture afin que les participants puissent s'informer et s'inspirer des autres projets. Durant ces journées, il a été très enrichissant d'échanger avec les différents participants. Cela permettait d'avoir des avis et des expériences différentes concernant la mise en place de démarches participatives dans un projet. On constate que l'envie d'impliquer les habitants est présente mais que le manque de temps, de moyens et d'outils peut perturber la démarche. Cependant, nous avons pu aussi constater que la plupart des structures publiques mettent la participation des citoyens au cœur des prises de décisions.

Enfin, pendant le stage j'ai eu la chance de pouvoir participer aux 4èmes Rencontres Nationales de la Participation Citoyenne qui se tenaient à Mulhouse. Il s'agissait d'un séminaire sur 3 jours, avec des conférences, des temps d'échanges, des ateliers, des débats sur le thème de la participation citoyenne en France. Ce genre de moment, nous permet de prendre conscience que la participation citoyenne est essentielle dans les projets. Nous avons pu constater que les outils de la démocratie participative tendent à se généraliser et à devenir une habitude dans la prise de décision relative à un projet. Le contenu des journées, et de tous les temps d'échanges ont permis d'alimenter les réflexions de ce mémoire.

De plus, la recherche de documents et de références bibliographique a permis d'étayer le sujet de la participation citoyenne dans les territoires ainsi que la réponse à la problématique, qui était, quelle place pour la participation dans les projets de territoire et comment la stimuler et/ou l'accompagner ?

Les revues en ligne comme le Cairn, offrent la possibilité de trouver de nombreuses références permettant d'appuyer les propos avancés. De plus, l'ouvrage «Au cœur des Territoires Créatifs - Proximité et ressources territoriales» de Eric Glon et de Bernard Pecqueur, permet d'ouvrir la réflexion sur la territorialité et la proximité des acteurs pour faire vivre et dynamiser un territoire. Cet ouvrage m'a permis de comprendre certaines clés afin d'appréhender la participation sur le territoire du Parc Naturel Scarpe Escaut.

Un territoire est un espace vécu. Ce terme renvoie à toutes les pratiques et les usages qu'en font les individus qui le compose. On a vu, qu'il n'y a pas de territoire sans ses individus et leur implication. On peut donc dire qu'il n'y a pas de territoire sans participation. En effet, la participation citoyenne est essentielle afin que l'intérêt général soit débattu collectivement pour être le plus juste possible. Il est donc important de mettre en place des outils et des méthodes permettant d'impliquer les citoyens dans les prises de décisions afin qu'ils prennent place au sein du développement de leur territoire. Nous pouvons donc poser la question de pourquoi cet engouement de la part des citoyens de prendre part aux décisions impactant leur cadre de vie ?

- Besoin de se faire écouter
- Besoin de revendiquer des actions concrètes
- Identifier les problèmes qui ne sont pas mis en lumière
- Envie de s'engager dans une quelque chose
- Quête du partage et de l'entente collective

La concertation, la consultation, la co-construction ou l'information sont des méthodes permettant d'impliquer les citoyens selon plusieurs échelles. De plus, la mise en place de budgets participatifs, de réunions publiques ou encore de référendum locaux sont des outils collaboratifs d'aide à la décision collective dans les territoires.

De nombreux acteurs en France participent à développer les pratiques collaboratives. On peut constater que chaque acteur a une action essentielle à son échelle. Ainsi, il apparaît important que ces pratiques se généralisent et tendent à être une nécessité dans tous les projets.

S'intéresser à la place de la participation citoyenne au sein d'un PNR, permet de comprendre comment la structure accompagne les initiatives, quelle est la posture la plus pertinente à adopter, comment être à l'écoute des envies des citoyens et comment les conseiller. Il sera intéressant de constater quelles sont les méthodes mises en place dans le cadre d'un programme Interreg et au sein d'un PNR.

Effectuer un stage dans cette structure, dans le cadre de la mise en œuvre des actions conclusives de cet Interreg Terre en Action, explicité dans ce qui va suivre, a permis de comprendre en quoi la participation citoyenne est essentielle dans le développement territorial.

Nous verrons dans ce qui suit la démarche de Terre en Action, le genre d'actions concrétisées et l'accompagnement pouvant être porté par le comité de pilotage.

II. Interreg Terre en Action et participation éco-citoyenne

Le PNR Scarpe Escaut s'inscrit dans une démarche de valorisation et d'encadrement des initiatives citoyennes sur son territoire. Comme dit précédemment, le PNRSE forme avec le Parc naturel des plaines de l'Escaut, le Parc naturel transfrontalier du Hainaut. Dans le cadre de cette coopération transfrontalière, l'Interreg Terre en Action permet d'appuyer les différents projets de participation citoyenne porté par ce parc transfrontalier.

Il convient tout d'abord de comprendre ce qu'est un programme Interreg.

Il s'agit d'un programme porté par l'Europe afin de renforcer les coopérations transfrontalières entre les différents pays européens. Il permet d'apporter des financements, fournis par le FEDER, afin de faciliter le développement de solutions dans les domaines du développement urbain, rural et côtiers, le développement économique et la gestion de l'environnement.

Dans le cadre de la coopération transfrontalière franco-belge, le programme InterregV s'inscrit dans la volonté de valoriser les échanges entre la France et la Belgique. D'après le site du programme Interreg, « *Il vise à associer des compétences communes tout en valorisant les richesses de chaque régions concernées, et ce, au bénéfice des populations de la zone* ».

Le programme défini quatre thèmes qui permettront aux projets de s'inscrire dans cette démarche et bénéficier d'un soutien financier.

Les quatres thèmes de l'InterregV :

- Recherche, innovation et transfert de technologie
- Compétitivité des PME
- Patrimoine, ressources naturelles, gestion des risques
- Cohésion sociale, santé, formation et emploi

C'est dans le cadre de ce programme que le PNTH propose une démarche permettant d'appuyer les initiatives des citoyens sur le territoire des parcs franco-belges. Ainsi, la démarche, appelée Terre en Action, est mise en place depuis quatre ans sur ce territoire.

II.I. La démarche et la place de l'éco-citoyenneté dans le territoire du PNR Scarpe Escaut

«*Le Parc Naturel des plaines de l'Escaut (en Wallonie) et le Parc Naturel Régional Scarpe Escaut (France) affichent une volonté commune de renforcer leur coopération à travers Parc Naturel Transfrontalier du Hainaut (PNTH). Le projet PNTH Terre en Action vise la mise en œuvre de démarches collectives portées par les habitants et les acteurs du territoire transfrontalier autour des patrimoines naturels et paysagers»* (Site de l'Interreg France-Wallonie-Vlaanderen)

A l'aide de l'appui du programme InterregV «PNTH Terre en Action», la démarche porté par le PNTH appelée aussi «Citoyens en Action», vise à soutenir et valoriser les initiatives citoyennes en faveur du paysage et de la biodiversité pour ainsi, les mettre en réseau sur une durée de quatre ans de projet. Le comité de pilotage de la démarche Terre en Action est composé de plusieurs acteurs que nous retrouvons dans le schéma ci-dessous.

- Agents du PNTH

- Centre Régional d'Initiation à l'Environnement de Mouscron (CRIE) : il s'agit d'une structure belge (wallone) mise en place pour promouvoir l'éducation à l'environnement sur le territoire. Ils co-construisent des projets avec les citoyens et apportent un soutien pour les initiatives locales.
- Espace Environnement : il s'agit d'un organisme indépendant basé à Charleroi qui travaille avec les habitants, les associations, les pouvoirs publics... Ils proposent des actions de sensibilisation, d'information, de la concertation et un appui pour les initiatives citoyennes, des formations, de la mise en réseau dans le cadre de la transition écologique et solidaire.
- Mission Bassin Minier

Tout d'abord, la démarche implique de repenser la posture des structures publiques et/ou des accompagnateurs des initiatives. En effet, le mode **descendant** est habituellement employé, à savoir proposer des activités, en ayant une posture d'expert, pour les citoyens qui adoptent donc une posture de consommateurs. Les risques liés à cette posture, sont le manque d'investissement de la part des citoyens à long terme. En effet, ceci peut s'expliquer par un manque d'appropriation du projet par l'habitant ou le groupe d'habitant, qui aura du mal à y voir un intérêt. De plus, le risque de proposer un projet qui va à l'encontre des besoins et des attentes des citoyens est important car on pourrait avoir tendance à penser que les aménageurs, les élus et autres acteurs sont les seuls à avoir une bonne connaissance du territoire. Or, il faut garder à l'esprit que les habitants, les associations et les usagers quotidiens du territoire, façonnent son évolution et ont une grande connaissance des habitudes, des opportunités et des manques dans leur environnement. Ainsi, l'intérêt est de proposer une posture **ascendante**, c'est à dire qu'on part des envies et des idées des citoyens et on fait avec eux en adoptant une posture d'écoute et d'accompagnement. Cette démarche permet de mettre les habitants dans un rôle d'acteurs qui ont les connaissances et les compétences pour concrétiser leurs projets. L'important est d'encourager les citoyens à proposer des idées en faveur de leur territoire et de se réunir autour d'intérêts communs afin de construire des actions permettant d'améliorer leur quotidien. C'est cette démarche qu'à mis en avant le comité de pilotage de Terre en Action pendant quatre ans, et les résultats se sont avérés très concluants.

Le démarrage du projet Terre en Action a commencé par le lancement d'un appel à projet pour les initiatives citoyennes en faveur de l'environnement dans le périmètre du PNTH.



Fig. 8 - Appel à projet pour encourager les initiatives citoyennes sur le territoire du PNTH.
(source : PNRSE)

Les citoyens étaient invités à proposer des projets, des idées et le comité de pilotage de Terre en Action apportait le soutien et l'accompagnement.

Ainsi, plusieurs types d'accompagnements était proposé par le comité de pilotage :

- **Accompagnement méthodologique** : constituer un groupe, transformer ses valeurs, idées, envies en projet, définir les étapes du projet, gérer les conflits...

- **Accompagnement technique** : monter les partenariats, assurer la médiation, orienter vers des financements existants...

- **Accompagnement matériel** : aide à l'organisation logistique, financer l'achat de matériel, fournir des supports de communication

De plus, la démarche Terre en Action proposait un accompagnement rendez-vous par rendez-vous, ce qui permettait d'apporter des conseils aux habitants ou aux groupes d'habitants, tout en leur laissant la liberté de décider pour leur projet.

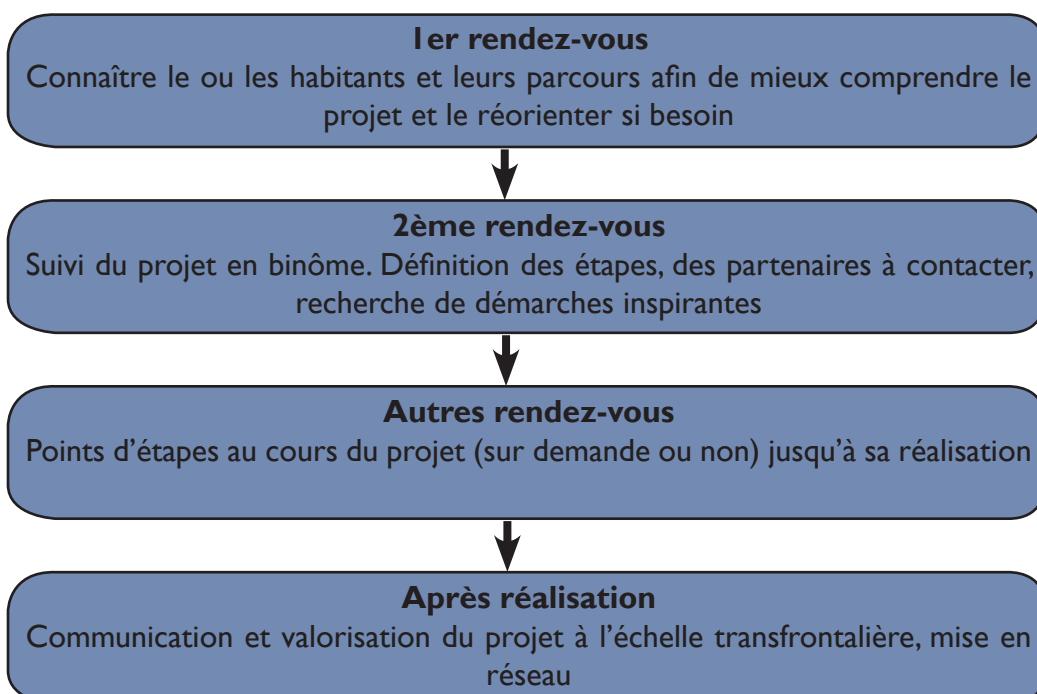


Fig. 9 - L'accompagnement rendez-vous par rendez-vous proposé par l'équipe de Terre en Action (auteur : Drouillard M.)

Ainsi, le projet Interreg Terre en Action a permis d'accompagner une trentaine de projets comme des jardins partagés, des groupes d'échanges locaux, des conseils citoyens, des création de carnets de route, des expositions photographiques, des projets d'aménagement de l'espace public (mobilier et/ou plantations). De plus, le bilan montre un réseau de plus de 200 citoyens engagés en faveur de leur territoire.

Durant ces quatre ans de projet, le site du PNTHTerre en Action, regorge d'une multitude de ressources accessibles à tous. Nous pouvons y retrouver quelques uns des citoyens qui se sont engagés ainsi qu'une boîte à outils, fournissant un ensemble de ressources documentaires permettant d'acquérir de nouvelles compétences techniques et particulières. Nous y retrouvons, par exemple, une fiche formation à la naturopathie, un guide technique de la pierre sèche, une fiche sur comment obtenir des

financement du côté belge ou du côté français ou encore «Comment créer un espace de biodiversité ?». Tout ceci constitue une vitrine d'initiatives et de ressources, permettant de créer une certaine continuité du projet Terre en Action, malgré sa fin en décembre 2020.

Les quatre ans de Terre en Action ont aussi permis d'organiser des moments collectifs de différentes natures. Des journées de formation ont ainsi été organisées, afin de permettre aux porteur de projets citoyens ainsi qu'aux habitants d'en apprendre d'avantage.

- Les soirées Trucs & Astuces (tous les mois) permettaient d'acquérir de la méthodologie quant à la gestion d'un collectif et d'un projet, des outils d'animation de réunion ou encore d'en apprendre plus sur les outils numériques collaboratifs.
- Formation «Animer un projet collectif» (sur 4 jours) : animer un projet collectif au profit d'un territoire et du bien commun : postures, méthodes et outils pour mieux coopérer.
- Ateliers «Observons nos paysages, racontons notre territoire» (format de 6 ateliers) : Dans ces ateliers, il s'agissait de partir des connaissances des participants et les aider à les partager (via des visites, des outils, de la mise en réseau, etc).

Enfin, en terme de valorisation des initiatives citoyenne, le PNTH a mis en place la réalisation de :

- Vidéos interview des citoyens
- Fiches expérience sur les projets (voir annexe)
- Portrait de citoyens (à trouver sur le site internet)
- Visite de projet
- Recueil des initiatives citoyennes
- Installation de panneaux commémoratifs ou pédagogiques

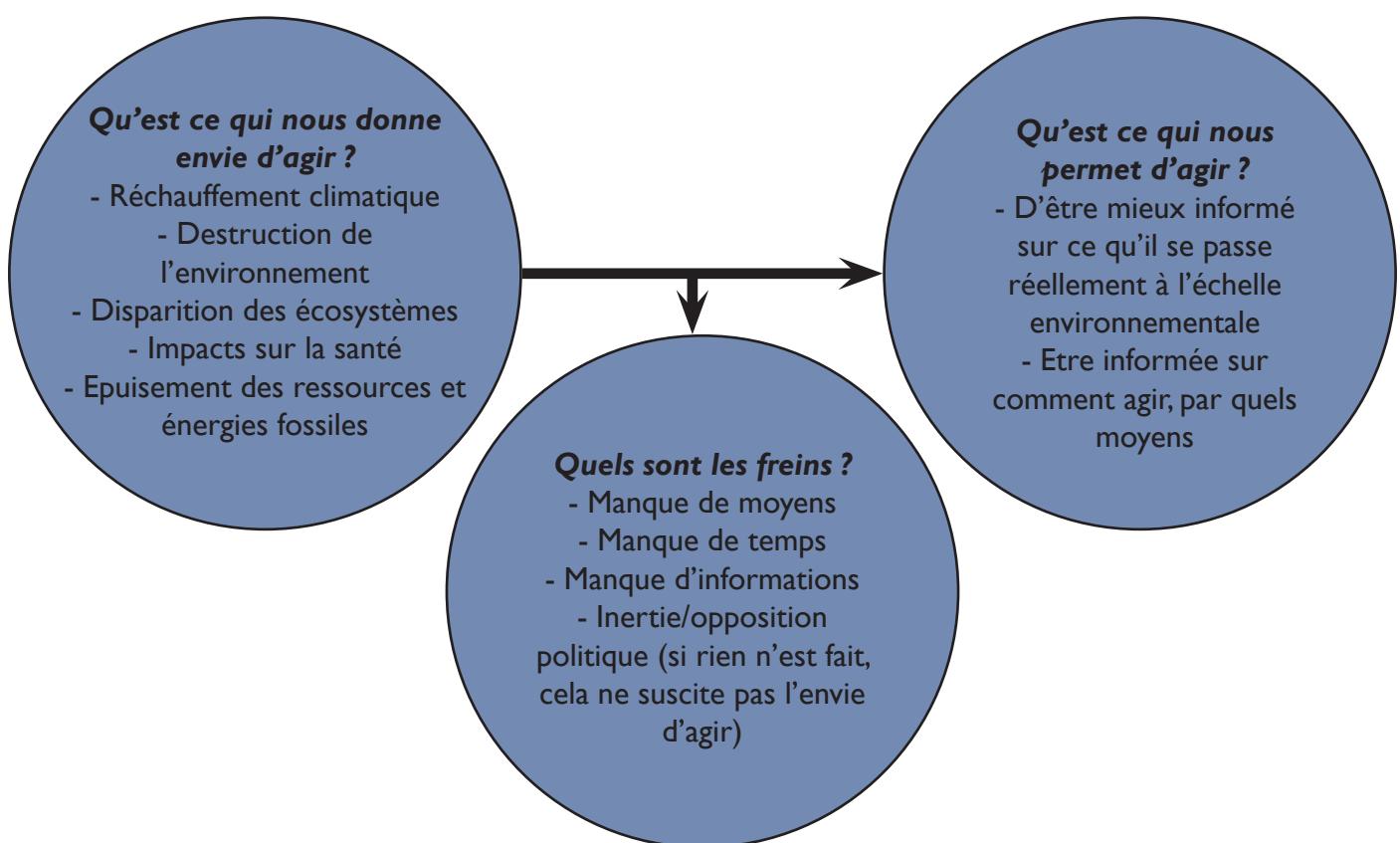


Fig. 10 - Brainstorming réalisé en atelier lors de la journée de formation du 28 août 2020
(auteur : Drouillard M.)

II.2. Présentation détaillée de quelques initiatives citoyennes

Il a été important de souligner le nombres de projets accompagnés par le projet Terre en Action du PNTH. Dans ce qui va suivre nous allons présenter et détailler quatre projets parmi la trentaine structurants de la démarche. Ces projets abordent tous un thème différent (aménagement, jardin partagé, aménagement carnet de route). Afin de valoriser les différentes initiatives, des posters explicatifs ont été réalisés pour toutes les initiatives, dans le cadre du stage. Nous les présenterons dans les annexes du présent mémoire.

PROJET A : CRÉATION DE JARDINS PARTAGÉS NATURELS

Description de l'initiative : Cette initiative a permis de créer un jardin partagé naturel dans le village avec les gens du quartier. De nombreuses journées ont été rythmées par la réalisation de chantiers et de moments conviviaux : plantations, installation de compost, installation de carrés potagers... De plus, le projet a organisé des sorties pour les familles afin de les sensibiliser sur la thématique des jardins et de la nature. Enfin, cela aura permis de mettre en place différents jardins au sein de la commune : scolaire, familial, partagé.

Commune du projet : Wandignies-Hamage

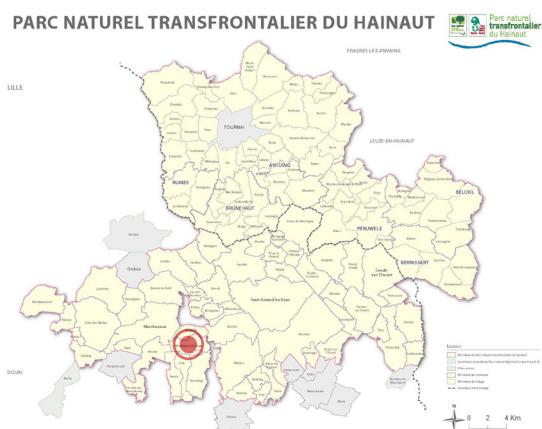


Fig. II - Localisation du projet sur le territoire du PNTH
(auteur : Drouillard M.)

Etapes suivies pour concrétiser le projet :

- Conférence d'Abraiculture sur la permaculture avec pour finalité la mise en place d'un terrain de permaculture.
- Atelier «Construire collectivement un plan d'aménagement idéal de notre potager collectif».
- Atelier-formation «Mettre en place un jardin potager collectif naturel, le faire vivre et évoluer».
- Conférence en plein air «Présentation des aménagements effectués et projection sur la suite» (visite guidée, stands pédagogiques, repas partagé, dégustation à base des produits récoltés).

Financements

- Interreg Terre en Action

Partenaires

- SIAVED
- PNR Scarpe Escaut
- Imagine une histoire
- Communauté de commune du Coeur d'Ostrevent

Quel soutien et accompagnement a été fourni par Terre en Action ?

- Financement



EN MAI, ON A RÊVÉ UN JARDIN
PARTAGÉ DANS LE PARC DE
WANDIGNIES HAMAGE...



MERCREDI 12 JUIN
À 16H30
VENEZ PLANTER
LE PREMIER POTAGER DU
JARDIN!

L'association NSN vous invite
à réaliser ensemble
les plantations du jardin!
Rdv au parc en face de la mairie,
devant la mare!



Fig 12 - Eléments visuels du projet de jardin partagés (source : PNRSE)

PROJET B : REVALORISATION ÉCOLOGIQUE D'UNE DRÈVE

Description de l'initiative : Ce projet consiste à réaménager, revaloriser écologiquement et à sécuriser la drève arborée appelée Drève Ninove. Des vieux arbres étaient fragilisés, et pendant les tempêtes cela arrivait qu'ils tombent. De ce fait, en concertation avec la commune et plusieurs autres structures, les arbres sont abattus. Ainsi, un plan de réaménagement visant à préserver la biodiversité a été conçu et validé par les différents acteurs concernés (habitants, communes, structures partenaires...).

Commune(s) concernée(s) : Beloeil - Quevaucamps

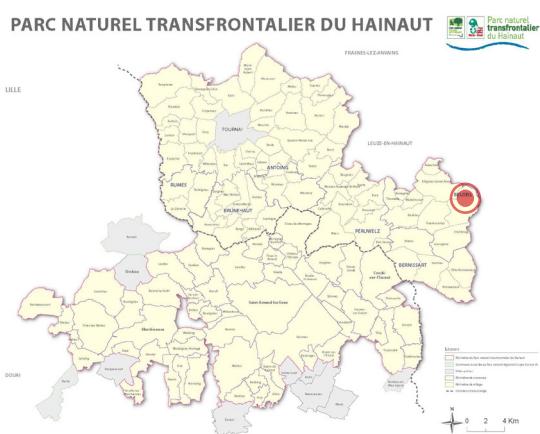


Fig. 13 - Localisation du projet sur le territoire du PNT
(auteur : Drouillard M.)

Etapes suivies pour concrétiser le projet :

- Concertation avec la commune (et le Département de la Nature et des Forêts) en collaboration avec la fondation rurale de Wallonie.
- Réunion entre les différentes personnes impliquées afin d'arriver à un plan d'aménagement conçu par un habitant étant architecte paysagiste et validée par la commune.
- Journée de chantier organisée avec les habitants
- Travaux d'abattage des épicéas entrepris par la commune.

Financement

- Un arbre pour la Wapi
- Terre en Action

Partenaires

- Groupe d'action locale du PNPE
- Commune de Beloeil
- Fondation rurale de Wallonie

Quel soutien et accompagnement a été fourni par Terre en Action ?

- Financements



Fig. 14 - Quelques photos du chantier de revalorisation écologique (source : PNRSE)

PROJET C : AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS PARTICIPATIFS

Description de l'initiative : Lors de réunions publiques mises en place par les élus en 2017, des habitants ont exprimé le souhait d'aménager des parcelles dans la ville. Les élus ont récupéré ces propositions et ont consulté le Parc pour des propositions d'aménagements paysagers. Suite aux propositions d'impliquer les citoyens dans le cadre de Terre en Action, les élus ont alors souhaité tester une démarche participative pour aménager ces parcelles afin d'assurer la pérennité des aménagements qui seront réalisés. A l'aide du parc, la commune a organisé des réunions publiques afin de mettre en place le projet avec les citoyens. Malheureusement, les réunions ne mobilisaient pas assez d'habitants, la commune a donc décidé de réaliser ce projet sans démarches participatives.

Commune(s) concernée(s) : Bellaing

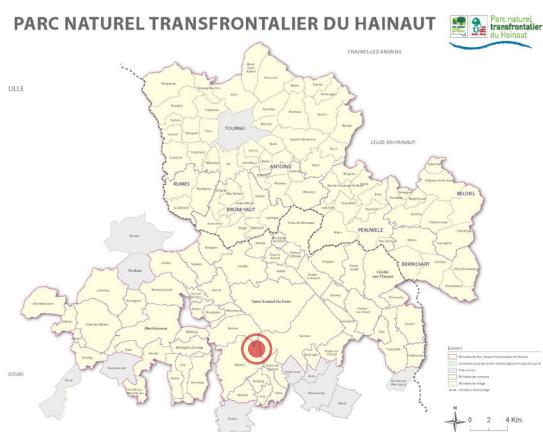


Fig. 15 - Localisation du projet sur le territoire du PNTH
(auteur : Drouillard M.)

Etapes suivies pour concrétiser le projet :

- Rencontre du maire par l'équipe Terre en action pour concrétiser l'action participative
- Réunion de récolte des attentes et besoins des habitants
- Proposition d'esquisses de plans d'aménagement et de plantations par l'équipe du Parc
- Débat sur ces propositions
- Travail plus précis sur le modèle de plantations
- Programmation de deux réunions de co-production en mars et avril pour finaliser les plans avec les habitants et programmer un chantier participatif de plantation
- Annulation par le maire des groupes de travail avec les habitants : « la mobilisation des riverains ayant été faible lors des dernières réunions publiques »

Financements

- Interreg Terre en Action

Partenaires

- Entreprises d'aménagement paysagers
- Entreprises d'électricité, voiries

Quel soutien et accompagnement a été fourni par Terre en Action ?

- Proposition d'aménagement paysagers
- Financement
- Démarches participatives

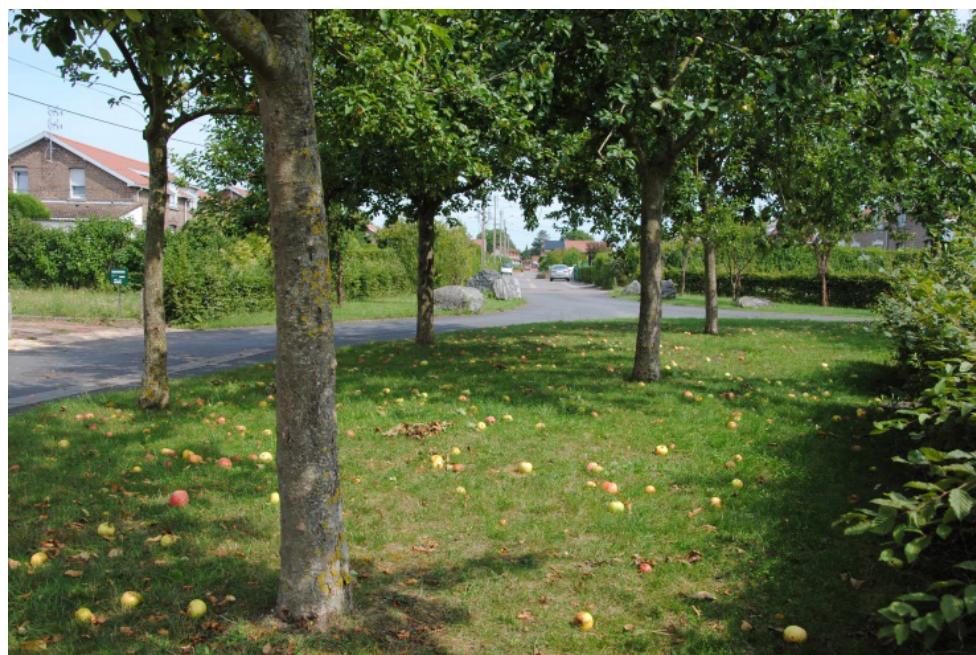


Fig. 16 - Quelques photos des aménagements paysagers (source : PNRSE)

PROJET D : COMITÉ GALMONT - CRÉATION D'UN CARNET DE ROUTE

Description de l'initiative : Le comité Galmont s'est monté afin de mener des actions pour embellir son quartier et pour favoriser les rencontres citoyennes. Au commencement, il s'agissait d'un regroupement d'habitants qui revendiquaient la sécurisation d'une route. Le comité se mobilise pour organiser des fêtes de voisins, réaliser des sondages ou encore proposer le réaménagement de certaines voiries pour améliorer la sécurité routière. Un des objectif de l'association était de constituer un carnet de route afin de valoriser les petits sentiers forestiers de la commune. Cependant, la mairie n'a pas approuvé le projet pour des question d'accessibilité et de sécurité.

Commune(s) concernée(s) : Rost

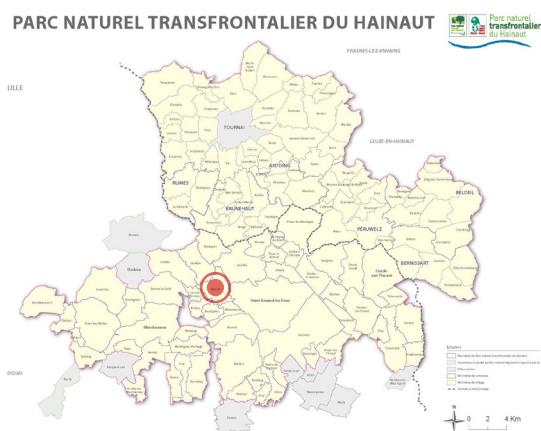


Fig. 17 - Localisation du projet sur le territoire du PNT (auteur : Drouillard M.)

Etapes suivies pour concrétiser le projet :

- Au départ, volonté de sensibiliser la mairie pour la sécurisation de certaines voiries. Le comité joue un rôle de relais entre les habitants et la municipalité sur cette action participative en étant force de propositions
- Création du collectif et rédaction d'une charte sur les objectifs et le fonctionnement du comité
- Sondage auprès des habitants sur le quartier, ce qui mobilisera le comité afin de répondre à certaines demandes et d'être le relais auprès de la municipalité
- Organisation de moments conviviaux : fête des voisins en 2019, marche de printemps en mars 2020
- Passage du statut de collectif de citoyens à une structure juridique association (loi 1901)
- Réalisation d'un circuit pédestre empruntant les anciens chemins et carrières pour la rédaction du carnet de route

Financement

- Terre en Action

Partenaires

- PNR Scarpe Escaut
- Ecole publique «les Prés Verts»
- Attelage de Rosult
- Association «Graine de Roseaux»

Quel soutien et accompagnement a été fourni par Terre en Action ?

- Accompagnement pour le carnet de route
- Conseils méthodologiques
- Moyens financiers
- Aide logistique



Fig. 18 - Quelques photos de l'initiative (source : PNRSE)

II.3. Analyse, résultats et préconisations

Nous avons donc présenté 4 projets citoyens différents. Certains ont pu avoir les résultats qui avaient été espérés dès le lancement de l'initiative, d'autres n'ont pas obtenus les résultats qu'ils attendaient. Nous vous proposons de les analyser à l'aide de critères pour tenter de comprendre ce qui a fonctionné et ce qui a échoué et ainsi proposer des préconisations pour chacun des projets.

Tout d'abord, il apparaît important de sélectionner des critères d'analyse pertinents pour comparer les projets entre eux.

- *Le type de projet* : Il convient de différencier les projets qui ont eu lieu au cours de Terre en Action.
- *Quelle quête d'engagement* ? Nous avons explicité précédemment, qu'il y avait différentes quêtes d'engagement qui suscitaient l'envie d'agir en faveur de l'environnement et de son cadre de vie. Il apparaît important de les différencier afin de constater quels sont celles sur lesquelles agir pour donner envie aux citoyens de s'impliquer.
- *Quelles démarches participatives* ? Pour ce critère, nous verrons quels outils de la participation ont été utilisés dans ce projet et quels sont ceux qui ont eu un impact positif sur la prise de décision et l'intégration des citoyens aux sphères décisionnelles.
- *Quelles sollicitations auprès de Terre en Action* ? Il convient de savoir quels accompagnement a été fourni par la démarche et les comparer entre elles.
- *Quelle posture* ? Ici, nous différencierons les projets où la posture était ascendante et ceux où elle était descendante. Cela permettra de constater quelle posture est la plus efficace dans le cadre de projets participatifs.

	Type de projet	Quête d'engagement	Démarches participatives	Sollicitations auprès de Terre en Action	Posture
Projet A	Jardin partagé	Quête de lien	- Chantiers participatifs - Journées de sensibilisation	- Financement - Animation	Ascendante
Projet B	Revalorisation écologique	Quête d'utilité	- Concertation - Réunions publiques	- Financement	Descendante
Projet C	Aménagement paysagers	Quête de lien	- Réunions publiques	- Financement - Animation - Proposition d'idées	Descendante
Projet D	Carnet de route Sécurité routière	Quête de sens	- Association de quartier - Sondages	- Financement - Impression et mise en page	Ascendante

Fig. 19 - Tableau d'analyse de quelques projets citoyens accompagnés par l'équipe de Terre en Action (auteur : Drouillard M.)

Résultats des projets

Le PROJET A est une réussite. De plus, l'accompagnement de Terre en Action a permis de trouver des financements. Le souhait du début était d'aménager un jardin, et les suites du projet ont été fructueuses puisque maintenant il y a trois jardins à l'échelle de la commune.

Le projet B est également une réussite. Nous sommes dans le cas où le collectif d'habitants s'était formé afin d'exprimer des revendications sur le cadre de vie de la commune. Comme la mairie n'était pas réceptive à leurs revendications, le collectif a sollicité le PNR. A l'aide de réunions de concertation, les habitants et les élus ont réussi à s'entendre et le projet a pu être concrétisé.

A l'inverse du PROJET B, la démarche du PROJET C a été initiée par la mairie. En effet, les élus ont proposé de réaliser des aménagements paysagers sur la commune avec la collaboration des habitants. La mairie a sollicité le PNR afin d'organiser et d'animer des réunions publiques. Malheureusement, les deux réunions organisées n'ont connu que trop peu de succès (moins de 10 participants) et le maire a préféré abandonner la co-construction. Ainsi, les aménagements paysagers ont été réalisés sans les habitants.

Enfin, le PROJET D a débuté sur la même base que le PROJET B. C'est à dire, qu'à l'origine il s'agissait d'un collectif d'habitants de la commune qui se sont réunis afin de revendiquer plus de sécurité au niveau de certaines voiries. Initialement, de mauvaises relations se sont tissées avec la mairie. Le collectif a officialisé leur statut, en montant une association régie par la loi 1901. Leur projet était de valoriser les sentiers forestiers de la commune par le biais d'un carnet de route. Le PNR a été sollicité pour l'accompagnement de la constitution du carnet de route. Toute une recherche historique autour des chemins forestiers a été effectuée par le collectif. Cependant, au moment de la publication du carnet, la mairie s'y est opposée pour cause de sécurité et d'accessibilité. Le projet n'a donc toujours pas abouti.

Préconisations

Le PROJET A est une réussite, mais il pourrait y avoir des suites positives à cette initiative. Il apparaît nécessaire que les gens impliqués dans ce projet de jardin partagé s'impliquent aussi à long terme afin de continuer de faire exister les actions et l'entretien des jardins.

L'initiative du PROJET B, nous permet de dire qu'ouvrir le dialogue avec les citoyens est primordial. Il faut continuer à avoir un rôle de médiateur entre les habitants et les élus, afin que tous les acteurs s'investissent dans le développement de la commune.

Dans le cas du PROJET C, on a pu observer que l'implication des habitants aux actions a été un échec. En effet, on peut supposer que comme les citoyens n'étaient pas demandeurs sur le projet (démarche descendante), ils ont eu des difficultés à se sentir concernés et à s'approprier les actions. Nous pouvons préconiser de continuer les réunions publiques pour essayer de mobiliser un maximum de citoyens et tenter d'établir des accords basés sur l'intérêt collectif.

Les parties prenantes du PROJET D n'ont pas réussi à s'entendre afin d'aboutir à un projet concret. Il apparaît essentiel que la démarche participative soit reconnue par la commune afin que la collaboration se passe bien. Il est important que le collectif gagne en légitimité et qu'ils entretiennent de bonnes relations avec la mairie.

Nous avons pu constater que le pôle mobilisation éco-citoyenne accordait une importante place à l'accompagnement d'initiatives citoyenne sur tout le périmètre du PNTH.

L'Interreg V a permis d'offrir un cadre propice pour valoriser les initiatives locales. De plus, la mise en place de la démarche Terre en Action permettait de proposer un accompagnement stratégique et orienté

sur les outils participatifs au sein des collectifs d'habitants voulant s'investir en faveur de leur territoire. Le comité de pilotage (COPIL) de Terre en Action composé du PNPE, d'Espace Environnement et de la CRIE de Mouscron mobilisait des acteur ayant des connaissances et du savoir faire dans l'encadrement et la gestion d'un collectif. Ainsi, la posture (ascendante) prise par Terre en Action était majoritairement du «faire ensemble». En effet, les idées étaient formulées par les porteurs de projet citoyens et le COPIL apportait l'accompagnement technique, méthodologique ou matériel.

Durant les quatre ans de la démarche Terre en Action, une trentaine de projets citoyens ont été concrétisés. De plus, de nombreuses ressources documentaires (fiches projet, fiches méthodologiques) ont été produites et accessible à tous afin de permettre une continuité de la démarche à long terme. Enfin, des moments collectifs et conviviaux ont permis aux porteurs de projets citoyens et au comité de pilotage d'avoir une certaine cohésion durant toute la durée de la démarche.

III. Habitats partagés et participation dans l'espace public

III.I. Les démarches mises en place par le pôle aménagement

Le PNR Scarpe Escaut est composé de différents pôles qui travaillent sur des thématiques spécifiques. Nous retrouvons, le pôle agriculture, le pôle espaces naturels, le pôle aménagement et le pôle mobilisation éco-citoyenne. Dans cette partie, nous nous intéresseront aux démarches mises en place par le pôle aménagement (qui agit en transversalité avec les autres pôles) ainsi que la place de la participation citoyenne dans les projets. Il est important de noter que, contrairement au pôle mobilisation éco-citoyenne, les actions ne sont pas porté exclusivement sur la mobilisation des habitants mais sur l'aménagement, le paysage et l'urbanisme réglementaire au sein du périmètre du Parc. Cependant, il apparaît important de mettre en évidence les démarches dans les projets d'aménagement qui mettent en place la participation des individus dans les projets du présent pôle.

En matière d'urbanisme réglementaire, le PNR est une Personne Publique Associée (PPA) par l'Etat dans le montage de documents d'urbanisme comme les Plan Locaux d'Urbanisme (PLU et PLUi) ou encore les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT). C'est à dire que les communes qui sont dans le périmètre du PNR doivent obligatoirement soumettre leurs documents à l'évaluation par le parc. De plus, le PNR se dote d'une charte qui permet d'envisager ses actions à long terme et le SCOT se doit d'être compatible avec cette charte. Lors des lancement des documents d'urbanisme, le PNR doit être porté à connaissance. C'est à dire que l'Etat lui fourni les servitudes nécessaires qui doivent être incluses dans le PLU (risques naturels, arbres remarquables...) et le parc établi un diagnostic de la commune (enjeux) et formule des préconisations qui vont dans le sens du PNR (chaque pôle propose des préconisations en accord avec son domaine d'intervention).

Le pôle aménagement peut être sollicité par les communes et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI ou intercommunalité) dans le cas d'un dépôt de Permis de Construire (PC). En effet, le parc est sollicité afin de donner un avis sur les dispositions du PC. Cette sollicitation est obligatoire quand le dépôt de PC concerne une zone classée Natura 2000. Ainsi, dans ce cas à, le PNR passe par de la sensibilisation auprès des communes et/ou des EPCI (Qu'est ce que le PNR ? Qu'est ce qu'une zone Natura 2000 ? Notion de limites séparatives avec les clotûres ou encore de la sensibilisation sur les essences locales).

En matière d'aménagement, c'est à dire d'urbanisme opérationnel, le pôle propose un accompagnement pour les communes lors de projets comme des aménagements de quartier, des réhabilitations de friches, identifier le potentiel de renouvellement de bâtis existants. Le PNR n'apporte aucun financements mais va par exemple s'occuper de rédiger le cahier des charges, chercher des subventions pour des projets novateurs ou encore faire le choix des prestataires pour un projet (exigence de qualité dans le choix des prestataires). Cependant, le constat qui est fait est que, parfois les communes ne vont pas chercher les financements pour aller jusqu'au bout du projet. Cela peut avoir un côté frustrant pour les agents du parc qui effectuent un gros travail de définition du cahier des charges et de recherche de prestataires de qualité. Ceci implique donc de trouver de nouveaux partenariats afin que les communes s'engagent avec plus de force dans les démarches. Le pôle aménagement, effectue également un travail de sensibilisation des élus sur le territoire afin que ceux-ci comprennent mieux les enjeux spécifiques

au territoire.

En matière de paysage, la démarche essentielle est de sensibiliser les habitants à être les maître de leur cadre de vie. Le PNR avait mis en place un Observatoire Photographique Transfrontalier, le but était qu'à partir de prise de vue, on pouvait suivre l'évolution du paysage. Le PNR Scarpe Escaut a été un des premiers à mettre en place ce genre d'action à l'échelle nationale. De plus, la particularité était que les habitants pouvait s'y investir en proposant leurs propres clichés. Cependant, le projet n'est pas resté actif dans le temps, car la mobilisation impliquait d'être engagé sur le long terme et les citoyens se décourageaient.

Le pôle est aussi en charge de suivre les question paysagère sur le territoire du parc. Par exemple, l'implantation des antennes relais pour la téléphonie représente un grand enjeu dans le périmètre. En effet, ces actions ont un impact sur le paysage et il convient de sensibiliser aux conséquences que cela peut induire. De ce fait, il y a une instance de concertation pour ce sujet là qui doit permettre d'échanger pour trouver des consensus dans l'intégration de ces antennes (propositions d'implantations alternatives...). La charte du parc a identifié de nombreux paysages remarquables qu'il apparaît essentiel de valoriser et de protéger. Le PNR est aussi appelé pour émettre des avis sur un permis de construire si celui ci impacte le paysage et pour avoir un regard sur les études de paysage de ses partenaires.

Le pôle aménagement, paysage et urbanisme agit de façon transversale avec tous les autres pôles du parc. De plus, celui-ci met en place des démarches participatives dans ces actions. En effet, tous les appels à projets proposent la concertation et/ou l'information des citoyens quant aux prises de décisions sur les projets. Il demande aussi à ce que le bureau d'étude choisi en tant que prestataire ait la compétence pour animer avec les habitants. Il apparaît important à ce que les actions participatives soient au coeur des projets afin que les habitants puissent exprimer leurs ressentis, leurs envies, etc. On constate que la plupart des communes sont favorables à faire de la sensibilisation, de l'information par le biais d'expositions et de visites ou encore de la concertation quand il y a la compétence. De plus, lors des diagnostics du territoire, il est essentiel de laisser s'exprimer les habitants notamment sur les différents usages du territoire. En effet, ceci nous renvoie à la première partie du présent mémoire, où nous disions qu'un territoire est défini selon des pratiques et des usages.

III.2. Quelques projets d'aménagement participatifs

Ainsi, comme nous l'avons explicité précédemment, le pôle aménagement, paysage et urbanisme accompagne et conseille sur de nombreux projets. Dans ce qui va suivre, nous allons vous présenter trois projets qui ont impliqués les citoyens et qui ont été accompagnés par le parc. Nous en analyserons ensuite les résultats afin de proposer quelques préconisations.

PROJET A : LE CHÂTEAU DES DOUANIERS

Description du projet : Il s'agit d'une opération de réhabilitation et de réappropriation du site du Château des Douaniers à Fresnes-sur-Escaut. De plus, tout le secteur autour du château fait l'objet d'une requalification des espaces publics. La château est une vieille maison bourgeoise construit au XVIII^e siècle par la compagnie des mines d'Anzin. Aujourd'hui, il est classé monument historique. Le projet propose d'intégrer des logements afin de changer l'image du quartier et de redynamiser la vie. De nombreuses réunions de concertation animées par le PNR ont permis de soulever la question de l'occupation des espaces extérieurs le temps de la concrétisation du projet. Ainsi, il a été proposé d'occuper provisoirement l'espace avec les associations locales et les habitants en installant des potagers participatifs. De plus, ces réunions ont permis de se mettre d'accord collectivement sur la programmation de l'aménagement et des activités du château :

- Agriculture : maraîcher, jardins collectifs, restaurant...
- Social et formation : ateliers, fêtes de quartier...
- Culture, art et tourisme : hébergement, parc public, résidence d'artistes...

Commune(s) concernée(s) : Fresne-sur-Escaut

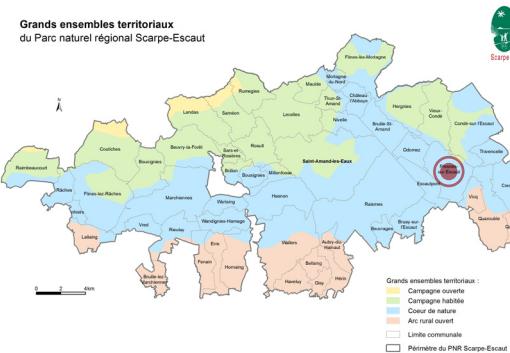


Fig. 20 - Localisation du projet sur le territoire du PNR (Auteur : Drouillard M.)

Quel soutien et accompagnement du PNR ?

- Soutien technique pour encourager la concertation



Fig. 21 - Quelques éléments visuels du projet (source : Espaces Naturel Régionaux)

PROJET B : LA FERME DU MAJOR

Description du projet : L'initiative a commencé par un Appel à Manifestation d'Intérêt dans un quartier politique de la ville de la commune de Raismes. Tout d'abord, des aménagements transitoires sur le thème de l'agriculture urbaine ont été réalisés. Aujourd'hui ces aménagements ont été pérennisés et la Ferme du Major est devenue une association de réinsertion sociale et professionnelle pour les jeunes adultes. L'association a développé de nombreuses activités et produit des fruits et légumes issus de l'agriculture biologique, du miel, propose des jardins pédagogiques, transforme des produits récoltés (soupes, confitures...) et commercialise ses produits.

Commune(s) concernée(s) : Raismes

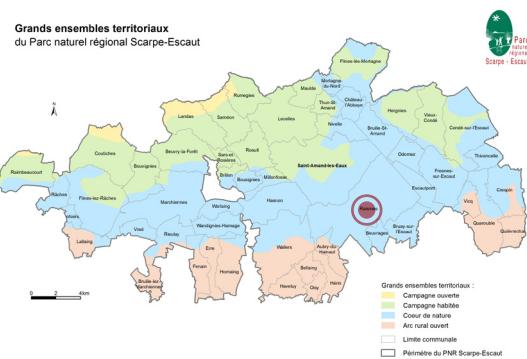


Fig. 22 - Localisation du projet sur le territoire du PNR (Auteur : Drouillard M.)

Quel soutien et accompagnement du PNR ?

- Sélection des prestataires
- Accompagnement en amont du projet



Fig. 23 - Quelques photos de l'initiative (source : La ferme du Major)

PROJET C : HABITAT PARTICIPATIF

Description du projet : Cette initiative a fait l'objet d'un stage au sein du PNR en 2016. Les missions proposées étaient de réaliser tout d'abord un benchmarking en matière d'habitat participatif afin de se renseigner sur les bonnes pratiques. Ensuite, il fallait identifier un groupe d'habitants motivés par le projet ainsi qu'une commune qui voulait porter le projet. La mobilisation des habitants et des élus grâce aux réunions organisées par le parc. Cependant, les élus étant trop peu mobilisés et l'essoufflement des habitants dans ce type de projet n'a pas permis la concrétisation de l'initiative.

Quel accompagnement par le PNR ?

- Animation des réunions
- Recherche de fonciers disponibles
- Benchmarking
- Recherche de financements et montage de dossier
- Mise en réseau des acteurs

Le 19 septembre, les élus sont invités à une réunion d'information sur l'habitat groupé participatif

25.08.2016 | Urbanisme

Imaginer ensemble de nouvelles façons d'habiter qui soient plus solidaires et respectueuses de l'environnement, c'est la démarche engagée par le Parc naturel régional Scarpe-Escaut.

Dans un projet d'habitat participatif, ce sont les habitants qui conçoivent ensemble un projet de vie et le logement qui lui correspond sur un même site, avec parfois des espaces et des équipements en commun : buanderie, chambre d'amis, garage, jardin, etc.

Le Parc naturel régional s'intéresse à ce mode d'habitat qui permet de diminuer la consommation d'espaces et de préserver les paysages et les milieux naturels. Il souhaite accompagner les habitants voulant s'impliquer dans ces projets.

Après avoir **réuni les habitants** intéressés au mois de juin, ce sont maintenant les élus qui sont invités à venir s'informer sur l'habitat groupé participatif et à découvrir les diverses façons dont les collectivités peuvent contribuer à de tels projets.

À l'occasion de cette rencontre, le Parc présentera l'habitat de **la Cense Inverse** existant à Saméon. Des habitants, des professionnels du logement et des élus viendront parler de leurs expériences d'habitat participatif réussies à Maing, à Lille mais aussi dans les Ardennes.



Fig. 24 - Article du site internet du PNRSE annonçant la réunion à destination des élus
(source : DUTRIEAU A.)

III.3. Analyse, résultats et préconisations

	Type de projet	Quête d'engagement	Démarches participatives	Sollicitations auprès du PNR	Posture
Projet A	Requalification d'un bâtiment historique et requalification des espaces publics	Quête de lien	- Réunions publiques - Concertation - Ateliers publics - Urba transitoire	- Animation sur site projet	Descendante
Projet B	Agriculture urbaine	Quête d'utilité	- Aménagement transitoires et participatifs	- Sélection des prestataires - Animation	Ascendante
Projet C	Habitat participatif	Quête de sens	- Concertation - Réunion publiques	- Animation aux réunions - Recherche de financement - Mission de stage	Ascendante

Fig. 25 - Tableau d'analyse de quelques projets participatifs accompagnés par le pôle aménagement du PNR Scarpe Escaut (auteur : Drouillard M.)

Résultats

Le PROJET A est encore en pleine concertation avec les décisionnaires. D'une part, nous avons le projet définitif, à savoir la reconversion du château des Douaniers en un lieu offrant de multiples activités et l'intégration de logement diversifiés. D'autre part, nous avons le projet d'aménagement transitoire et participatif à court terme, accompagné par le parc afin d'aider les habitants à s'approprier le projet et le lieu.

Le PROJET B est une réussite. L'appel à Manifestation d'Intérêt dans ce quartier politique de la ville a permis de créer des aménagements temporaires autour de l'agriculture urbaine. Les habitants se sont impliqués à long terme et les aménagements ont pu se pérenniser, notamment grâce à la constitution de la Ferme du Major.

Le projet C n'a pas pu se concrétiser à cause d'un manque d'investissement de la part des parties prenantes. Après beaucoup d'accompagnement porté par le PNR, notamment par le travail d'une stagiaire sur le sujet, l'animation de réunions avec les élus et les habitants ainsi que la recherche de lieux, tous les participants n'ont pas réussi à aboutir sur des consensus. Le projet est encore en débat et à la recherche de participants voulant s'impliquer à long terme.

Préconisations

L'ambition du PROJET A est très pertinente. L'objectif étant de changer l'image du quartier et d'y redynamiser la vie en y développant une offre d'activité de proximité et de nouveaux logements. L'intérêt de faire participer les habitants est qu'ils s'approprient l'espace en vu des futurs aménagements. Il apparaît nécessaire de continuer la concertation afin de pouvoir composer avec les envies des citoyens.

L'idée est qu'ils se sentent intégrés au projet dès l'amont et qu'ils participent à l'aménagement des espaces de façon provisoire.

Le PROJET B est une belle réussite. Les aménagements concrétisés et le fait de proposer des produits locaux et issus de l'agriculture biologique permet de sensibiliser les habitants aux bonnes pratiques en faveur de l'environnement. De plus, la ferme du Major propose des formations et un accès professionnel pour tous les publics, particulièrement ceux en réinsertion sociale. Le but étant de permettre aux participants de se re-dynamiser, d'améliorer son estime de soi et sa confiance en soi. Il apparaît nécessaire que cette dynamique se poursuive à long terme. Elle permet à des publics dit «isolés» de s'investir dans leur vie de proximité et cela contribue à responsabiliser et à impliquer les individus aux changement de leur territoire.

Il est important de savoir qu'une initiative comme le PROJET C prend du temps. Les acteurs (futurs résidents et élus) doivent pouvoir trouver des accords collectifs et s'entendre à long terme. La posture de la structure qui accompagne (le PNR dans le cas présent) doit s'adapter au rythme et aux besoins de chacun afin que les participants ne perdent pas de vue l'intérêt de la démarche. La proposition de modèles intermédiaires avec par exemple une typologie d'autres logements collectifs.

Le pôle aménagement du PNR Scarpe Escaut accompagne, encadre et donne son avis sur les projets de paysage, d'aménagement et d'urbanisme réglementaire. Il peut être en charge de la recherche de financements ou participer à la constitution d'un PLU. De plus, tous les documents d'urbanisme doivent être compatible avec la Charte à dimension transfrontalière du PNR.

Rappelons que le pôle agit en transversalité avec tous les autres. Par exemple, pour le suivi des études paysagères il peut être nécessaire de s'appuyer sur les connaissances du pôle ressources et milieux naturels afin de mieux appréhender les questions portant sur la ressource en eau et de la biodiversité. Il agit donc également avec le pôle mobilisation éco-citoyenne, présenté précédemment, pour les actions de participation des citoyens dans les projets. Ce pôle fait également la sensibilisation des élus et des habitants à l'habitat groupé participatif, comme on a pu le voir dans le cas du PROJET C. De plus, la plupart des projets d'aménagement et d'urbanisme ont un volet qui se concentre sur la concertation et l'information des citoyens.

CONCLUSION

S'impliquer en faveur de son territoire est devenu, ces dernières années, une envie forte exprimée par les individus qui y sont installés. Rappelons, qu'un territoire évolue et se renouvelle pour et avec ses citoyens qui prennent part à la vie de leur environnement de proximité. On voit ainsi apparaître un foisonnement d'initiatives locales dans de nombreux territoires qui le rendent attractif et qui apportent du dynamisme. Ces actions ou micro-actions, participent à la créativité et à l'innovation dans un territoire. Il a été important de comprendre, dans le présent mémoire, que l'échelle la plus pertinente pour encourager l'envie d'agir et accompagner les initiatives était l'échelle locale. En effet, la proximité géographique des acteurs est souvent le facteur le plus évident pour rencontrer des individus ayant des intérêts communs et voulant agir collectivement. Mais elle ne se suffit pas à elle-même. En effet, avec l'avènement du numérique, cette proximité géographique n'est plus nécessairement obligatoire. Ainsi, maintenant, on ne peut plus dire qu'elle définit un territoire. Il faut que les différentes parties prenantes se réunissent également autour de pensées et d'envies communes pour collaborer. On parle alors d'une autre forme de proximité, plus centrée sur l'intellect, les idées et la créativité. Cette proximité permet d'établir de nouvelles connexions qui s'étend au delà de son environnement proche. De nombreux acteurs en France appréhendent la question de la participation des citoyens dans les décisions relatives au développement territorial. En effet, il a été constaté qu'intégrer les citoyens à la prise de décision permettait d'apporter des réponses et avoir un impact plus juste, s'inscrivant dans un contexte pertinent. Ainsi, les démarches participatives, comme la concertation ou l'information deviennent des étapes obligatoires afin de construire un projet avec la prise en compte de l'avis de tous les acteurs. On voit apparaître un nouveau concept qui est celui de la maîtrise d'usage. Ce terme désigne les individus qui, à la concrétisation d'un projet en feront l'usage final. De ce fait, prendre en compte leurs besoins et leurs envies dès l'amont du montage de l'initiative permet d'avoir le résultat le plus pertinent et le plus ancré dans un contexte quand à l'usage définitif.

Parmis les acteurs qui s'attachent à développer les pratiques participatives dans les territoires, nous nous sommes intéressés au cas d'un Parc Naturel Régional, particulièrement le Scarpe Escaut. Ce parc est situé dans les Hauts-de-France, en coopération transfrontalière avec le versant belge avec qui il forme le Parc Naturel Transfrontalier du Hainaut. Ce parc accorde une grande importance à la collaboration citoyenne. En effet, on a vu que le PNR Scarpe Escaut est composé de plusieurs pôles ayant des compétences techniques spécifiques à chacun, notamment un centré sur la mobilisation éco-citoyenne. Le terme d'éco-citoyenneté regroupe toutes les démarches citoyennes et locales pour agir en faveur de l'environnement et sensibiliser aux bonnes pratiques.

Nous nous sommes alors posés la question de quelle est *la place pour la participation citoyenne dans les territoires et comment la stimuler et/ou l'accompagner ?*

Ainsi, comme on a pu le voir, des structures comme le PNR Scarpe Escaut mettent l'accent et encouragent les citoyens à agir pour améliorer leur cadre de vie ou pour donner leurs avis sur les projets du territoire. Le parc peut choisir de se faire aider par des programmes européens afin de pouvoir apporter un soutien financier aux initiatives accompagnées, comme avec l'Interreg V.

Le cas de l'Interreg Terre en Action montre que changer de posture quant à l'accompagnement d'initiatives citoyennes, peut donner envie aux citoyens d'une commune à agir en faveur de celle-ci. En effet, les appels à projet pour stimuler les initiatives locales, tout en apportant un soutien technique,

méthodologique et financier apparaissent être de bonnes premières démarches pour encourager les individus à s'investir. La posture ascendante adoptée est une démarche intéressante, dans une visée de «faire avec» les citoyens pour les guider au mieux en partant de leurs envies pour concrétiser un projet. C'est ce qu'on a pu observer lors des projets accompagnés par Terre en Action.

Il apparaît nécessaire que la méthode de Terre en Action se pérennise. En effet, les initiatives accompagnées durant les quatre ans de projet doivent se poursuivre à long terme afin de continuer de mobiliser les habitants et pour montrer l'exemple. Le fait d'avoir des initiatives inspirantes, peut donner un levier de lancement pour d'autres. De plus, la mise en place de ressources documentaires, méthodologique et technique sur le site internet de Terre en Action, permet d'alimenter un réseau et de laisser des outils à disposition pour tous.

Cependant, le contexte sanitaire dû à la pandémie de COVID-19 a pu faire émerger des faiblesses vis-à-vis de ces initiatives. Le fait de ne pas pouvoir se réunir en présentiel peut altérer l'implication à long terme des participants. Ainsi, le numérique apparaît intéressant pour développer de nouvelles pratiques pour se rencontrer et échanger des idées. Pour autant, la rencontre en présentiel est nécessaire et primordiale puisqu'elle est la base des relations humaines. Mais lors de crise comme celle-ci, il peut être important d'apporter une certaine continuité dans les actions en passant par les plate-formes numériques.

BIBLIOGRAPHIE

Articles et revues

CARREL M, 2013/2015, « *La gouvernance est-elle démocratique ? Les enjeux de la participation citoyenne* », *Informations sociales*, p144-151 (<https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2013-5-page-144.htm#>)

DIGUET C. 2020, « *Fabrique urbaine et réappropriation citoyenne : l'urbanisme transitoire comme ruse ?* » (<http://www.revuesurmesure.fr/issues/reprendre-la-ville/fabrique-urbaine-et-reappropriation-citoyenne-lurbanisme-transitoire-comme-ruse>)

MARQUEZ MURRIETA A., 2013, « *Quand participation rime avec institutionnalisation* », *Participations*, p141-165 (<https://www.cairn.info/revue-participations-2013-2-page-141.html>)

PLACE PUBLIQUE, 2015, « *Urbanisme : Les défis de la fabrique de la ville* » Rennes, 75p. (http://www.placepublique-rennes.com/media_site/upload/PP35_DOSSIER.pdf)

VULBEAU A., 2014, « *La maîtrise d'usage, entre ingénierie participative et travail avec autrui* », *Recherche Sociale* p62-75 (<https://www.cairn.info/revue-recherche-sociale-2014-1-page-62.htm#>)

Ouvrages

ADEME, 2016, « *Participation citoyenne : Réussir la planification et l'aménagement durable* », AEU, 184p. (<https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/participation-citoyenne-planification-amenagement-urbains-durables-aeu2-8621.pdf>)

CARON J-F, MATHON G., PERDRIGEAT J., RAYNAUD A., 2020, « *L'implication des citoyens - Retour d'expérience de la commune de Loos-en-Gohelle* » 110p. (<https://www.loos-en-gohelle.fr/wp-content/uploads/2020/04/Re%CC%81fe%CC%81rentiel-loossois-de-limplication-citoyenne-Version-30-mars-2020.pdf>)

COSTES L. 2010, « *Le Droit à la ville de Henri Lefebvre : quel héritage politique et scientifique ?* », *Espace et société*, p177-191 (<https://www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2010-1-page-177.htm>)

DI MEO G., 1998, « *Extrait de géographie sociale et territoire* », Edition Nathan (<https://www.hypergeo.eu/spip.php?article485>)

INSTITUT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME D'ILE DE FRANCE, 2019, « *Les communs urbains, une notion pour repenser l'aménagement territorial ?* » 6p. (https://www.institutparisregion.fr/fileadmin/NewEtudes/Etude_1832/NR_813_web.pdf)

GLON E., PECQUEUR B., 2016 « Au coeur des territoires créatifs - Proximité et ressources territoriales », Presses universitaire de Rennes, 295p

PAIROT C., MOREAU E. « *La ville autrement - Initiatives citoyennes // Urbanisme temporaire // Innovations publiques // Plateformes numériques* » APUR Atelier parisien d'urbanisme, juillet 2017 120p.

PNRSE, 2010, « *Charte 2010 - 2022* », Saint Amand-les-Eaux, 129p.

VIRARD M., 2013, « *Les professionnels de la participation citoyenne, des acteurs au service d'un nouvel idéal de la démocratie. Le cas du cabinet de conseil Muse D.Territoires* » (<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00945150/document>)

Travaux universitaires

BARLET M., FOYART P., GOHET C., POPELIN A., 2018/19, « *La participation citoyenne à l'échelle des grandes villes, grandes intercommunalité et métropoles* » 28p. (http://franceurbaine.org/fichiers/documents/franceurbaine_org/etude_participation_citoyenne.pdf)

DUTRIEU A. 2016, « *Développement de l'habitat groupé participatif en milieu rural : expérimentation au sein du Parc Naturel Scarpe-Escaut* », IAUL, 123p (https://pnr-scarpe-escaut.centredoc.fr/doc_num.php?explnum_id=328)

Sites internet

ID4D - « *Villes : repenser la valeur des projets d'urbanisme transitionnel* » 2020
(<https://ideas4development.org/villes-repenser-la-valeur-des-projets-durbanisme-transitionnel/>)

PORATAIL DU GOUVERNEMENT - « *Comment la participation citoyenne contribue au renouveau démocratique* » (<https://www.modernisation.gouv.fr/en/node/145968>)

INTERREG, Terre en Action
(<https://www.interreg-fvvl.eu/fr/pnth-terre-en-action-0>)

RÉSEAU TRANSITION - « *Quelle est la place des initiatives citoyennes dans la conception des politiques publiques* » 2019 (<https://www.reseautransition.be/articles/quelle-est-la-place-des-initiatives-citoyennes-dans-la-conception-des-politiques-publiques-francaises/>)

TABLE DES FIGURES

Figure 1 - Bref historique de la participation en France	p.7
Figure 2 - Carte de localisation des 53 Parcs naturels Régionaux de France	p.13
Figure 3 - Les Parcs naturels Régionaux du département du Nord	p.14
Figure 4 - Le périmètre du Parc naturel transfrontalier du Hainaut	p.14
Figure 5 - Mosaïque d'ambiance du territoire du PNR Scarpe-Escaut	p.14
Figure 6 - Les différents milieux du PNR Scarpe-Escaut	p.15
Figure 7 - Exemple de poster réalisé au cours du stage	p.20
Figure 8 - Appel à projet pour encourager les initiatives citoyennes sur le territoire du PNTH	p.23
Figure 9 - L'accompagnement rendez-vous par rendez-vous proposé par l'équipe de Terre en Action ...	
.....	p.24
Figure 10 - Brainstorming réalisé en atelier avec les institutions lors de la journée de formation du 27 août 2020	p.25
Figure 11 - Localisation du projet sur le territoire du PNTH	p.26
Figure 12 - Eléments visuels du projet de jardin partagé	p.27
Figure 13 - Localisation du projet sur le territoire du PNTH	p.28
Figure 14 - Quelques photos du chantier de revalorisation écologique	p.29
Figure 15 - Localisation du projet sur le territoire du PNTH	p.30
Figure 16 - Quelques photos des aménagements paysagers	p.31
Figure 17 - Localisation du projet sur le territoire du PNTH	p.32
Figure 18 - Quelques photos de l'initiative	p.33
Figure 19 - Tableau d'analyse de quelques projets citoyens accompagnés par l'équipe de Terre en Action	
.....	p.34
Figure 20 - Localisation du projet sur le territoire du PNR	p.39
Figure 21 - Quelques éléments visuels du projet	p.39
Figure 22 - Localisation du projet sur le territoire du PNR	p.40
Figure 23 - Quelques photos de l'initiative	p.40
Figure 24 - Article du site internet du PNR Scarpe Escaut annonçant la réunion à destination des élus	
.....	p.41
Figure 25 - Tableau d'analyse de quelques projets participatifs accompagnés par le pôle aménagement du PNR Scarpe-Escaut	p.42

TABLE DES ANNEXES

Annexe 1 - Programme de la journée de formation du 28 août 2020

Annexe 2 - Programme de la journée de clôture du 29 août 2020

Annexe 3 - Poster Aubry

Annexe 4 - Poster Bellaing

Annexe 5 - Poster Cense Inverse

Annexe 6 - Poster Coutiches

Annexe 7 - Poster exposition Fresnes

Annexe 8 - Poster exposition frontière

Annexe 9 - Poster Flines Laplaigne

Annexe 10 - Poster Flines-lez-Râches

Annexe 11 - Poster groupe Péruwelz

Annexe 12 - Poster Kain

Annexe 13 - Poster Drève Ninove

Annexe 14 - Poster Péruwelz

Annexe 15 - Poster Remember B17

Annexe 16 - Poster Rosult

Annexe 17 - Poster Sentier Frontière

Annexe 18 - Poster Wandignies Hamages

Annexe 19 - Légende des pictogrammes

Annexe 20 - Exemple de fiches expériences

Annexe 21 - Bannière événement conclusif - Programme

Annexe 22 - Bannière événement conclusif - Ateliers

PNTH Terre en action

Avec le soutien du fonds européen de développement régional



JOURNÉE D'ÉCHANGE ET DE FORMATION « PARTICIPATION CITOYENNE »

VENDREDI 28 AOÛT 2020
de 9H00 à 17H00

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

PREMIÈRE PARTIE DE LA JOURNÉE

9h00 - Introduction

10h00 - Séquence 1 : Diversité des formes de participation citoyenne en faveur de la transition

- Réflexion sur la participation citoyenne, ses formes, les leviers et les freins.

11h00 - Séquence 2 : Retours d'expériences Anciaela et Terre en Action

12h00 - Déjeuner (buffet de produits locaux)

En continu

Journée animée par



Les échanges dessinés en direct sur une fresque.

DEUXIÈME PARTIE DE LA JOURNÉE

13h30 - Séquence 3 : Accompagner les initiatives citoyennes

- Partage de représentations sur les besoins des initiatives citoyennes pour exister et se déployer
- Comment les soutenir ?

16h00 - Séquence 4 : Conclusion et mise en perspective

- Les applications immédiates possibles
- Les questions en suspens
- Les ressources disponibles

Lieu : 59158 Mortagne-du-Nord
Repas du midi pris en charge

Inscription obligatoire avant le 20 août 2020



Une matinée pour se connaître

9h30 - Accueil, café

Introduction « D'où viens-tu ? »

10h30 - Présentation de projets citoyens

12h - Apéro-dinatoire (buffet de produits locaux)

En continu

Une foire aux idées pour s'inspirer.

Les échanges dessinés en direct sur une fresque.

Un espace restauration et un coin « cosy ».

Un espace interview.

Lieu : 59158 Mortagne-du-Nord
Repas du midi pris en charge

Inscription obligatoire avant le 20 août 2020
sur le site PNTT Terre en Action.

RENCONTRES DES INITIATIVES CITOYENNES DU PARC NATUREL TRANSFRONTALIER

JOURNÉE DE CLÔTURE DU PROJET INTERREG « TERRE EN ACTION »

SAMEDI 29 AOÛT 2020
de 9H30 à 17H00

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

..... Un après midi pour s'outiller

14h00 - 3 vagues d'ateliers de 30 minutes animés

par :



- De 14h à 14h30 : 3 ateliers au choix autour de la participation

- Les points de vigilance dans le lancement d'initiatives
- Utiliser l'échelle de la participation pour organiser le collectif
- Mieux collaborer entre institutions et citoyens

- De 14h45 à 15h15 : 3 ateliers au choix autour de la mobilisation

- Comment mobiliser autour de son projet ?
- Les principes ou les règles de l'intelligence collective
- Redynamiser le groupe

- De 15h30 à 16h : 3 ateliers au choix autour des outils de la participation citoyenne.

- Les outils pour la gestion des conflits au sein d'un groupe
- Les outils d'animation pour des réunions plus 'fun's'
- Les outils pour décider collectivement/ quid de la gouvernance

16h00 - 17h00 : Conclusion collective de la journée

LA BALADE DES MAZINGUES

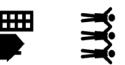


PARC NATUREL TRANSFRONTALIER DU HAINAUT

FROUSSES-LEZ-ANVAING

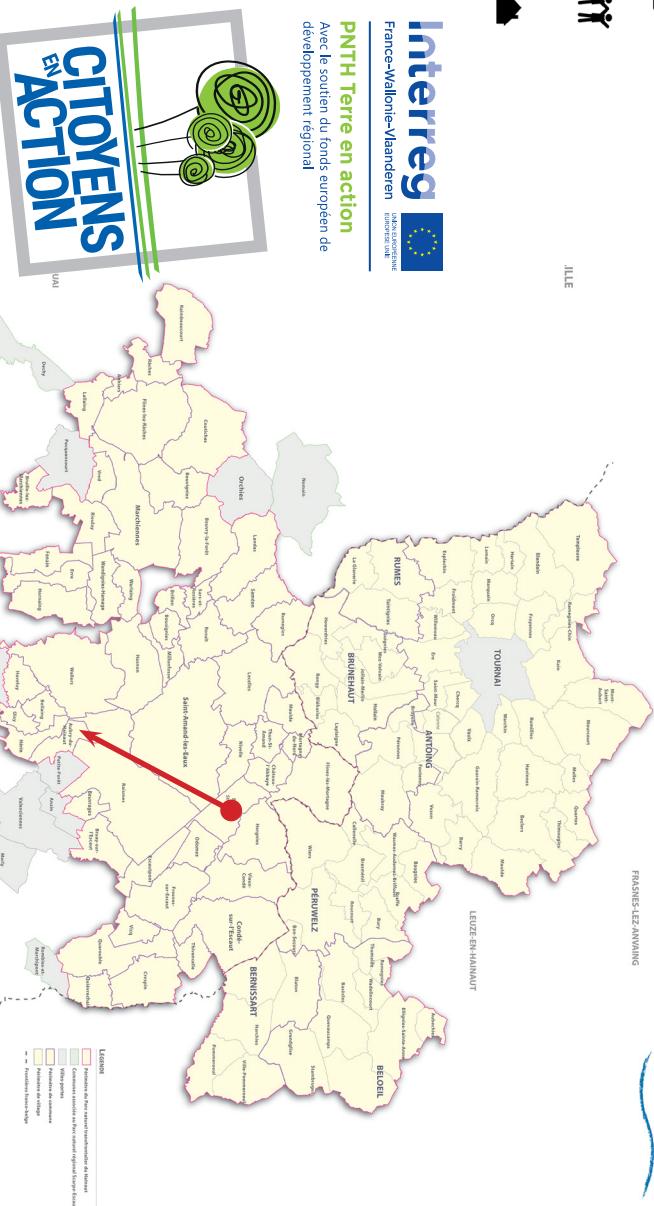


Ce collectif désirait mettre en lumière les anciens sentiers du village auprès des habitants. Il réalise ce projet en plaçant des panneaux en bois avec le nom de ces sentiers et en créant un carnet de route proposant une balade commentée.



PNTT
France-Wallonie-Vlaanderen
UNISOURCE

Avec le soutien du fonds européen de développement régional



- ### Les grandes étapes du projet
- Recherche de financements et partenaires pour ce projet
 - Réalisation d'un dossier auprès du Fonds d'Initiatives Locales de Valenciennes Métropole pour le financement des panneaux
 - Repérage sur place et recherche historique pour créer le carnet de route
 - Réalisation et placement des panneaux en bois
 - Rédaction du Carnet de route
 - Inauguration de la Balade des Mazingues réalisée en 2018

Nous rejoindre... / Votre avis (laissez nous un post-it ci-dessous)



Partenaires du projet

- Associations locales

Financements

- Valenciennes Métropole via le Fonds d'Initiatives Locales pour les panneaux en bois
- Le projet «Terre en Action» pour la mise en page et l'impression du carnet de route



AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS PARTICIPATIFS



PARC NATUREL TRANSFRONTALIER DU HAINAUT

FRANCHE-COMTÉ

Parc naturel
transfrontalier
du Hainaut

Lors de réunions publiques mises en place par les élus en 2017, des habitants ont exprimé le souhait d'aménager des parcelles dans la ville. Les élus ont récupéré ces propositions et ont consulté le Parc pour des propositions d'aménagements paysagers. Suite aux propositions d'impliquer les citoyens dans le cadre de Terre en Action, les élus ont alors souhaité tester une démarche participative pour aménager ces parcelles afin d'assurer la pérennité des aménagements qui seront réalisés.

Les grandes étapes du projet

- Rencontre du maire par l'équipe Terre en action pour concrétiser l'action participative
- Réunion de récolte des attentes et besoins des habitants
- Proposition d'esquisses de plans d'aménagement et de plantations par l'équipe du Parc
- Débat sur ces propositions
- Travail plus précis sur le modèle de plantations
- Programmation de deux réunions de co-production en mars et avril pour finaliser les plans avec les habitants et programmer un chantier participatif de plantation
- Annulation par le maire des groupes de travail avec les habitants : « la mobilisation des riverains ayant été faible lors des dernières réunions publiques »

Bon à savoir ou point de vigilance

Il est très important de faire en sorte que les habitants se mobilisent dès le début et dans le temps.

Nous rejoindre... / Votre avis (laissez nous un post-it ci-dessous)



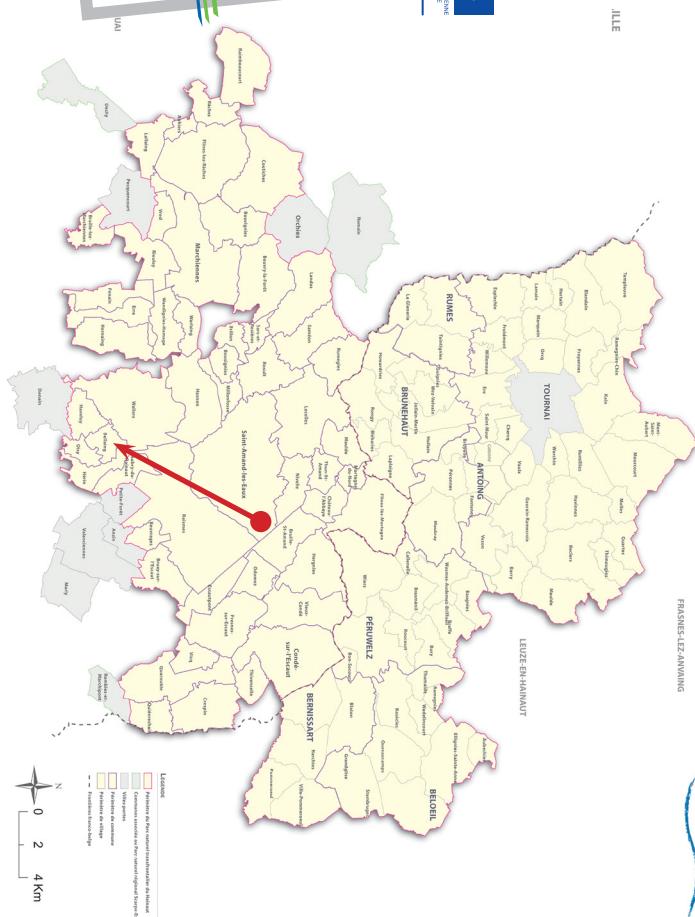
Partenaires du projet

- Nombreux acteurs ayant des implications potentielles directes dans le projet : voiries, réseau d'électricité
- Entreprise d'aménagement paysager

Financements



Interreg
France-Wallonie-Vlaanderen
PNTT Terre en action
Avec le soutien du fonds européen de développement régional



LA CENSE INVERSE :

UN HABITAT PARTAGÉ



PARC NATUREL TRANSFRONTALIER DU HAINAUT

FRAHNEZ-LIZZ-ANWING



Le cense inverse est un habitat partagé installé depuis 2013 dans une ancienne fermette à Saméon. Le choix a été fait d'un site à la campagne avec des bâtiments anciens à rénover; à proximité d'une gare. Chaque logement est indépendant avec des espaces communs et des temps collectifs. La mutualisation de certains équipements permet de réduire l'empreinte écologique des habitants. Des événements culturels, festifs, ouverts au public sont organisée chaque année. De plus, les bâtiments sont rénovés en utilisant le plus possible des techniques bioclimatiques et des matériaux écologiques.

Les grandes étapes du projet

- Octobre 2011 - mars 2012 : constitution du groupe, travail sur les valeurs communes
- Mars 2012 - septembre 2012 : travaux de groupe (connaissance mutuelle) et visites de lieux potentiels
- Octobre 2012 : signature du compromis de vente
- Octobre 2012 - avril 2013 : constitution de la SCI, recherche prêt bancaire, rédaction du permis de construire
- Mai 2013 : Signature chez le notaire, achat du lieu
- Juillet 2013 : Installation sur le lieu
- Juin 2013 - Décembre 2014 : rénovation des parties communes
- Depuis janvier 2014 : travaux pour la rénovation de 2 lots individuels
- Fin 2014, la rénovation de deux logements individuels se termine
- Après différents départs et arrivées dans l'habitat partagé, deux logements sont encore en travaux, et un lot reste disponible pour une famille dans une longère à rénover.

Bon à savoir ou point de vigilance

- Etablir une base commune avec les participants du projet
- Accompagner les personnes qui n'ont pas l'habitude de travailler en groupe
- Enoncer les valeurs communes
- Clarifier et exprimer ce qu'on attend du groupe

Nous rejoindre... / Votre avis (laissez nous un post-it ci-dessous)

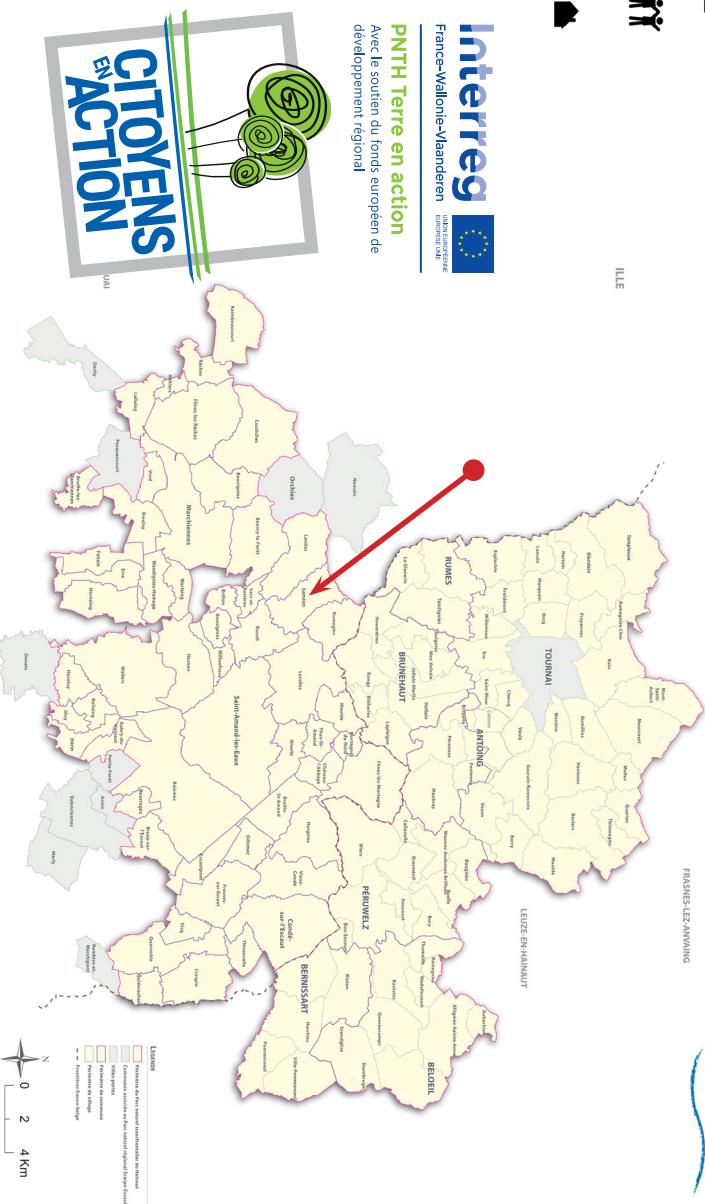


Partenaires du projet

- Notaire pour la création de la SCI et l'achat du lieu
- Architecte pour le dépôt du permis de construire : Atelier F - 24 rue Davy à Lille
- L'association Eco Habitat Groupé (EHGNPDC)

Financements

- Aucun pour l'installation
- Aide fournies par l'association régionale Eco Habitat Groupé



GROUPÉ D'ÉCHANGE AUTOUR DES DÉFIS CLIMATIQUES



ILLE

PARC NATUREL TRANSFRONTALIER DU HAINAUT

FRASNE-LIEZ-ANVAING



Sensibiliser les citoyen.nes sur les défis climato-énergétiques est le maître-mot de ce projet audacieux. Pour cela, un groupe d'échange s'est constitué afin de partager des biens, des services et des savoirs faire pour augmenter l'autonomie du groupe. De plus, un recueil de techniques durables et un «laboratoire» d'expérimentation sont mis à disposition pour tous.tes.

Les grandes étapes du projet

- Plantation d'un potager partagé dans le mouvement des «incroyables comestibles» avec des volontaires
- Organisation de rencontres (gouters) mensuelles avec des ateliers divers (vannerie, encré, lessive, etc)
- Crédit d'un «laboratoire» d'expérimentations
- Rédaction d'un recueil de techniques durables

Bon à savoir ou point de vigilance
Il faut convaincre les gens de continuer à participer aux réunions. Il y a une véritable nécessité de les sensibiliser aux défis climato-énergétiques.

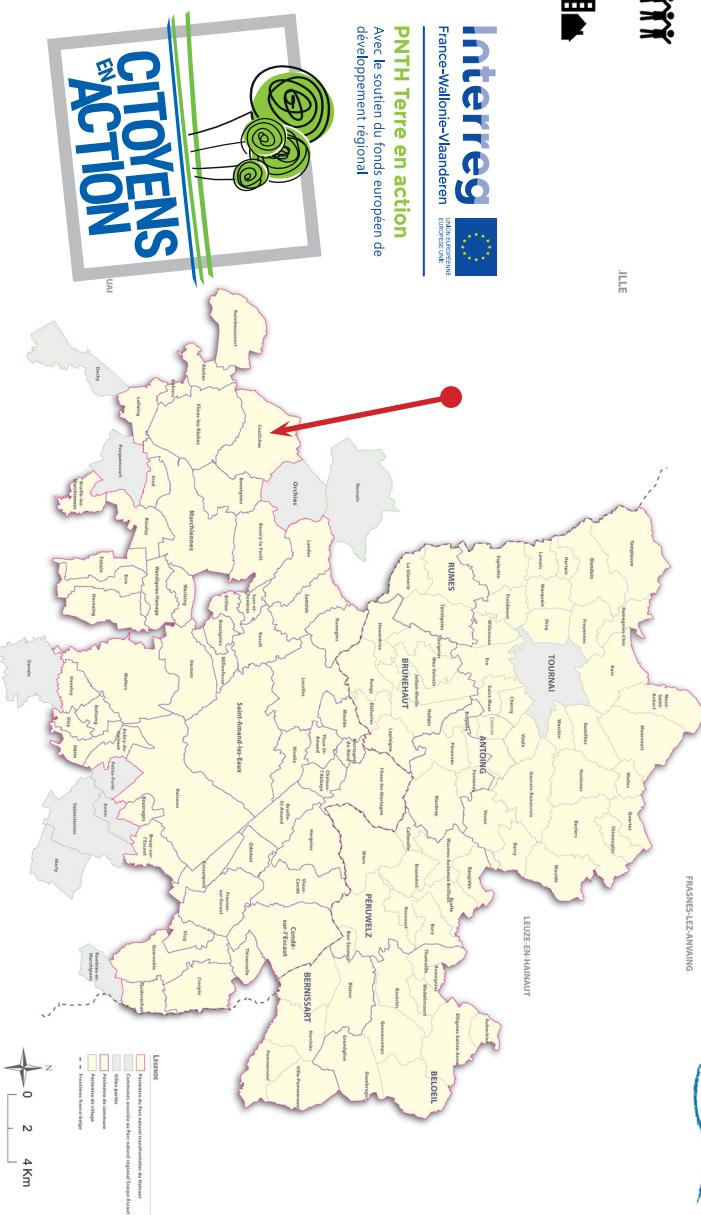
Nous rejoindre... / Votre avis (laissez nous un post-it ci-dessous)



visions2050.2100@gmail.com



<https://sites.google.com/view/visions2050-2100>

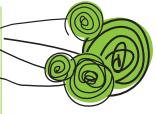


Partenaires du projet

- Parc naturel transfrontalier du Hainaut

Financements

- Pas de financements



UNE EXPO PHOTO ET DES CHANTIERS PARTICIPATIFS



PARC NATUREL TRANSFRONTALIER DU HAINAUT



Exposition photos animalières pour sensibiliser à la pollution des espaces naturels. Mobiliser des bénévoles grâce aux expos pour organiser des chantiers nettoyages dans les villes.
Par la suite, proposer des ateliers photos bénévolement.

Les grandes étapes du projet

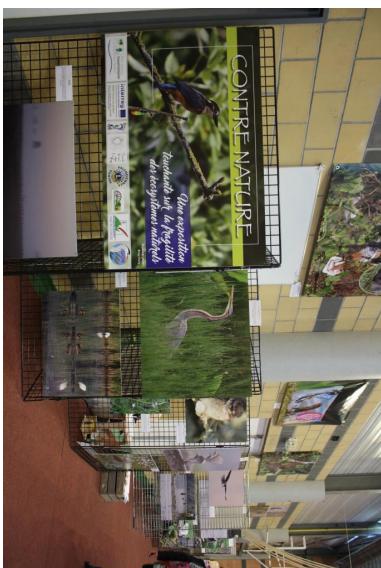
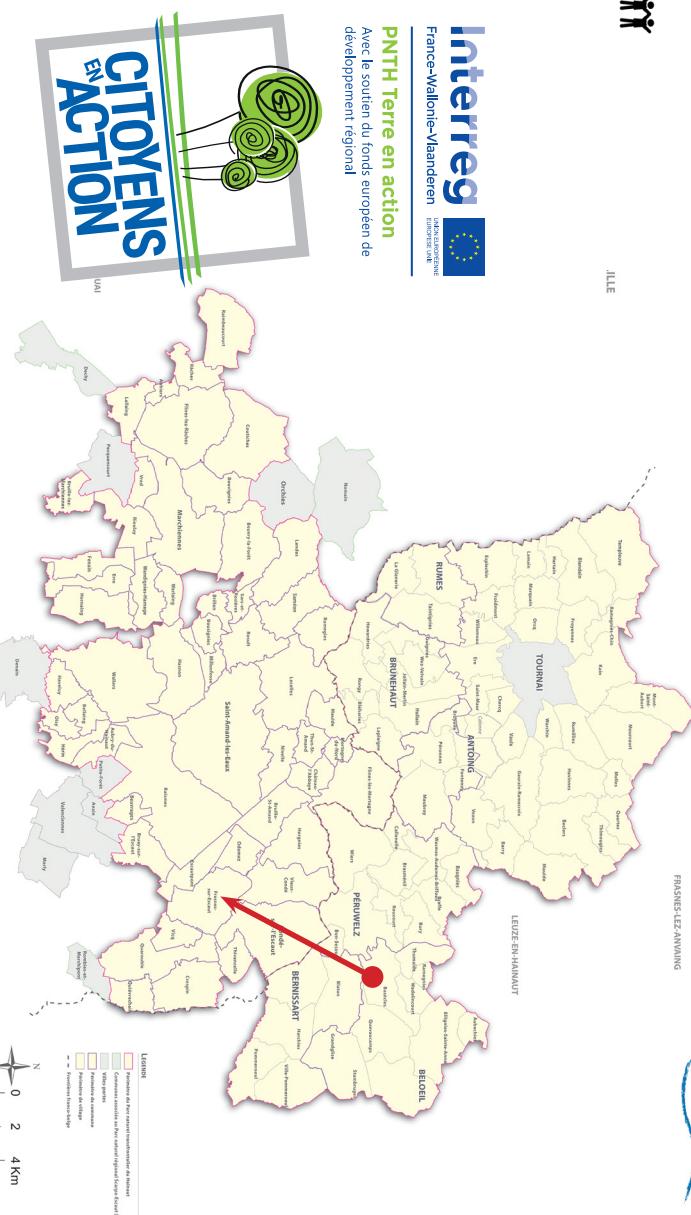
- Aide au montage de projet,
- Sélection des photos et impression, rencontre avec les communes
- 1ère expo à Valenciennes (salon Nature Expo) puis à Fresnes (au musée vivant des enfants) avec permanences pour accueillir les écoles.
- Expo à la médiathèque de Condé et au Quartier de Fresnes (salon Nature Expo) avec des permanences pour accueillir les écoles.
- Partenariat avec la bibliothèque de Brunehaut (B) et rencontre avec les élèves de l'école de Bléharies (B) dans le cadre d'une animation et organisation d'un chantier de ramassage des déchets à Fresnes sur Escaut (F)
- Rencontre avec un collectif de ramassage de déchets de Brunehaut (B)
- Présentation à l'Assemblée nationale à l'occasion de la Rencontre de l'association des maires de France

Nous rejoindre... / Votre avis (laissez nous un post-it ci-dessous)



<https://declicanimalier.fr.gd/>

remy.farsy@declicanimalier.fr



Financements

- Parc naturel transfrontalier du Hainaut

Partenaires du projet

- Musée vivant des enfants
- Lion's Club
- Asso Nature Libre



EXPOSITION PHOTOGRAPHIQUE

«AU FIL DE LA FRONTIÈRE»



PARC NATUREL TRANSFRONTALIER DU HAINAUT

FROSNES-LEZ-AWANS



Un petit groupe de photographes amateurs a réalisé une exposition photographique sur les particularités, les différences et les paysages situés de part et d'autre de la frontière franco-belge, d'Harchies à Rumegies.

Les grandes étapes du projet

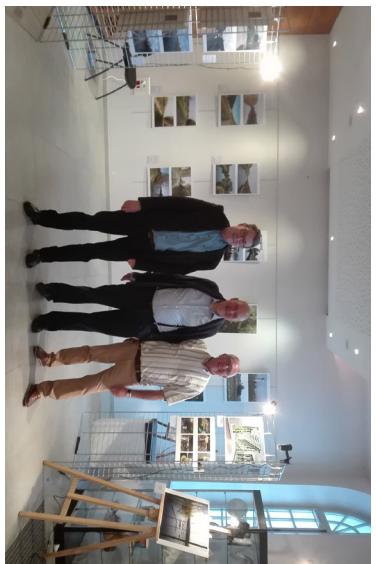
- Constitution du groupe de 3 personnes autour de l'idée initiale de montrer les particularités transfrontalières du Parc et des liens du territoire et des paysage à l'eau
- Définition en commun de l'objectif du projet : une exposition de photos
- Rassemblement de nombreuses prises de vues réalisées par les trois photographes
- Plusieurs étapes de sélection des clichés, en commun, et avec l'aide d'un photographe professionnel
- Choix en commun des thématiques et des clichés pour les présenter dans une exposition cohérente
- Impression des photos par un laboratoire professionnel
- 1ère exposition à St Amand-les-Eaux (FR), avec vernissage
- 2ème exposition à Antoing (B) avec vernissage
- Poursuite des expos dans les médiathèques ou lors d'événements locaux



Et pour la suite...

- D'autres expositions programmée dans les communes du Parc
- Valorisation pédagogique dans les écoles
- Valorisation de l'exposition dans d'autres Parcs régionaux en Wallonie et en France
- L'organisation de balades-découvertes commentées sur les lieux de prises de vue de chaque côté de la frontière.

Nous rejoindre... / Votre avis (laissez nous un post-it ci-dessous)

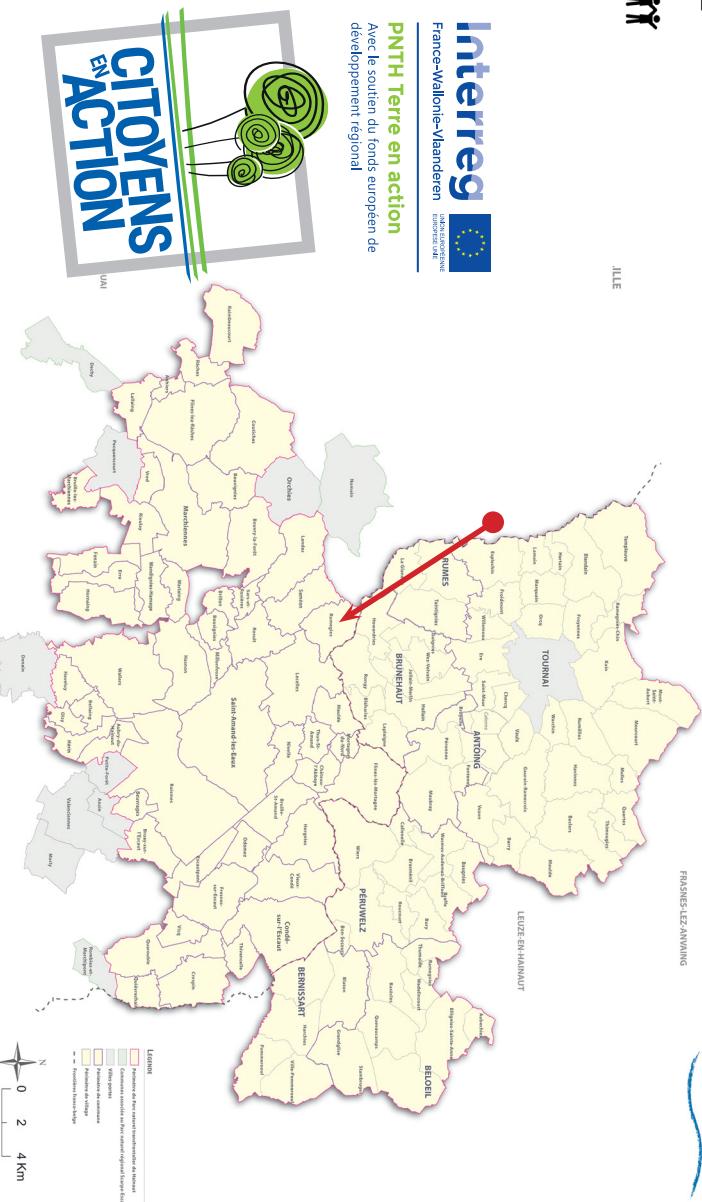
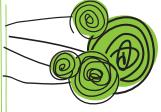


Partenaires du projet

- Le Parc naturel transfrontalier du Hainaut
- Un photographe professionnel belge
- Un labo photo français pour les impressions

Financements

- Le projet «Terre en Action» pour l'accompagnement par le photographe professionnel et l'impression des photos



BALADE TRANSFRONTALIÈRE

AUTOUR DE LA FORêt



PARC NATUREL TRANSFRONTALIER DU HAINAUT

FRASNES-LEZ-ANVAING



Les communes de Laplaigne (B) et Flines-lez-Mortagne (F) ont valorisé chacune l'histoire d'un avion Lancaster qui s'est écrasé dans la forêt pendant la Seconde Guerre Mondiale en installant des panneaux explicatifs et une stèle commémorative. Nous avons voulu créer un lien entre ces initiatives en réalisant un carnet de route pédagogique et mettant en valeur une balade transfrontalière dans la campagne et la forêt domaniale. Il décrit les paysages et leur histoire.

Les grandes étapes du projet

- Constitution d'un groupe de 3 personnes suite à la participation à une formation «raconte moi ton paysage»
- Définition en commun de l'objectif du projet
- Organisation de plusieurs balades tests sur place pour déterminer le circuit et les lieux d'intérêt à décrire
- Rassemblement de documentations sur les lieux d'intérêt
- Choix du circuit final, de la forme du carnet de route et des sujets à y traiter, de la cartographie
- Rédaction en commun des sujets et mise en page
- Test du parcours et validation du carnet de route

Pour la suite...

- Impression du carnet de route, diffusion
- Inauguration

Nous rejoindre... / Votre avis (laissez nous un post-it ci-dessous)



Partenaires du projet

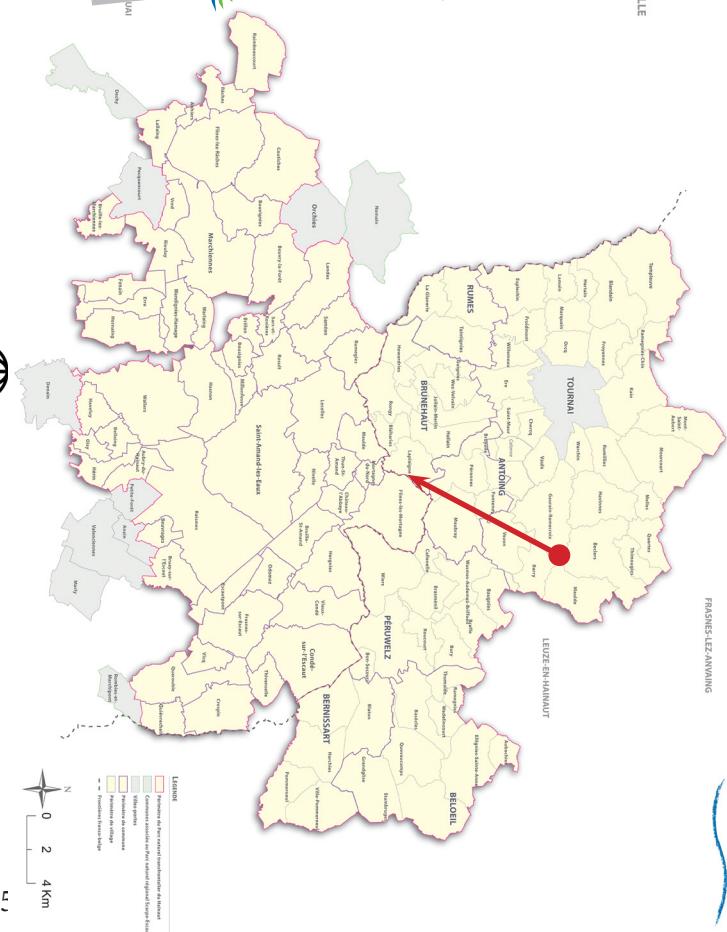
- Bibliothèques, personnes ressources locales
- Parc naturel

Financements

- Projet Interreg Terre en Action pour la publication du carnet de route



Interreg
France-Wallonie-Vlaanderen
UNION EUROPÉENNE
PNTT Terre en action
Avec le soutien du fonds européen de développement régional



LE CRI DES PISSENLITS:

COLLECTIF AUTOUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



PARC NATUREL TRANSFRONTALIER DU HAINAUT

FRASNES-LEZ-ANVAING



Trois habitantes se sont rencontrées avec l'envie de créer un collectif autour de 4 thématiques : alimentation durable, zéro déchet, mobilité douce et jardinage au naturel. Elles ont l'appui de la mairie. Elles sont invitées à faire connaître et agrandir le collectif à l'occasion d'un troc de plantes organisé dans la commune.

Les grandes étapes du projet

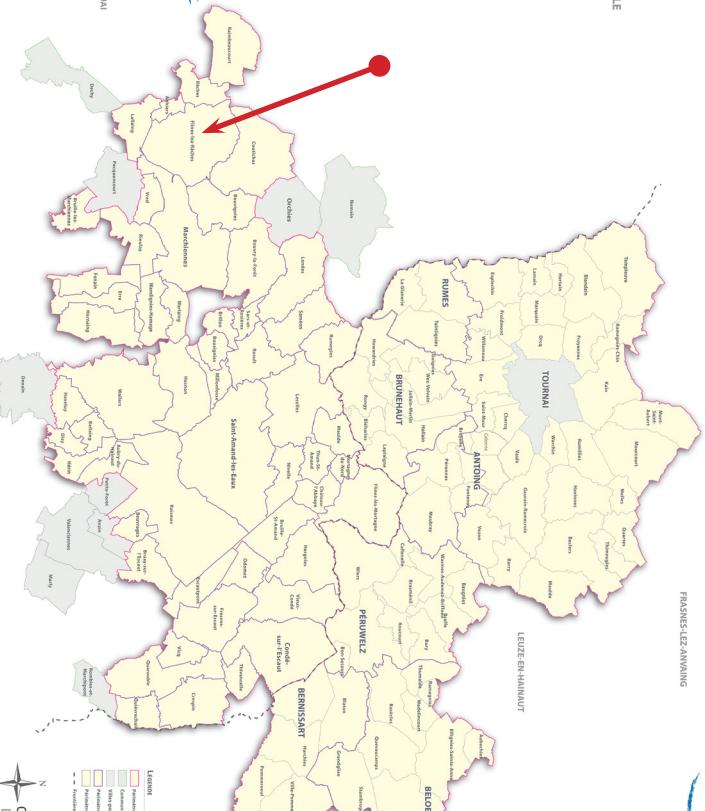
- Recherches d'expériences inspirantes en France et Belgique et de ressources méthodologiques
- Organisation de réunions publiques en groupes de travail thématiques
- Tenues de stands et atelier «Do It Yourself» pour faire connaître et agrandir le collectif et pour sensibiliser aux gestes éco-citoyens
- Pique nique participatif
- Disco soupe
- Projet de réimplanter un marché de produits locaux
- Projet de mettre en place un pédibus
- Projet de mettre en place un repair-café

Nous rejoindre... / Votre avis (laissez nous un post-it ci-dessous)



Partenaires du projet

Financements



PÉRUWELZ EN TRANSITION

PARC NATUREL TRANSFRONTALIER DU HAINAUT

Parc naturel
transfrontalier
du Hainaut

Lucides sur l'état du monde, animées d'une envie de bouger et d'une convergence de pensée pour agir sur le territoire de Péruwez (Belgique), nous sommes un groupe de réflexion et de travail inscrit dans le réseau de la Transition. Le cœur du projet passe de la transformation individuelle à une transformation collective axée autour d'une vision positive du futur. Pour cela, nous voulons imaginer, créer, participer à des initiatives soutenables et joyeuses : locales, vertes, solidaires, résilientes, riches de sens et de relations. Les rapports que nous avons établis entre nous sont basés sur une relation d'équivalence : nous explorons la gouvernance partagée dans un climat convivial, en accord sur le rythme des rencontres et la part d'inattendus qu'elles nous réservent. Chemin faisant, nous avons conscience de participer à l'élaboration d'une nouvelle façon de penser, travailler, et vivre ensemble. Notre ambition, la Transition vue

Les grandes étapes du projet

- Etre un groupe et devenir un collectif, un temps de gestation
 - Travail au niveau individuel sur les freins, les besoins, les moteurs, l'investissement,...
 - Officialiser l'existence du collectif par une présentation à cette journée.
 - Recherche d'un équilibre entre nous
 - Envisager des actions communes
 - Etablir un cadre de sécurité
 - Définir notre raison d'être
 - Ouverture du collectif à de nouveaux membres

Dans un avenir proche :

 - Inventorier les actions/forces vives sur Péruwelz
 - Promouvoir de ce qui se fait en matière de transition
 - Une foule de projets à choisir de mettre en oeuvre

Se donner les moyens d'action et de la visibilité au collectif

Dans un avenir proche :

- Inventorier les actions/forces vives sur Péruwelz
 - Promouvoir de ce qui se fait en matière de transition
 - Une foule de projets à choisir de mettre en oeuvre
 - Se donner les moyens d'action et de la visibilité

Bon à savoir ou point de vigilance

Nous rejoindre... / Votre avis (laissez nous un post-it)

ci-dessous)



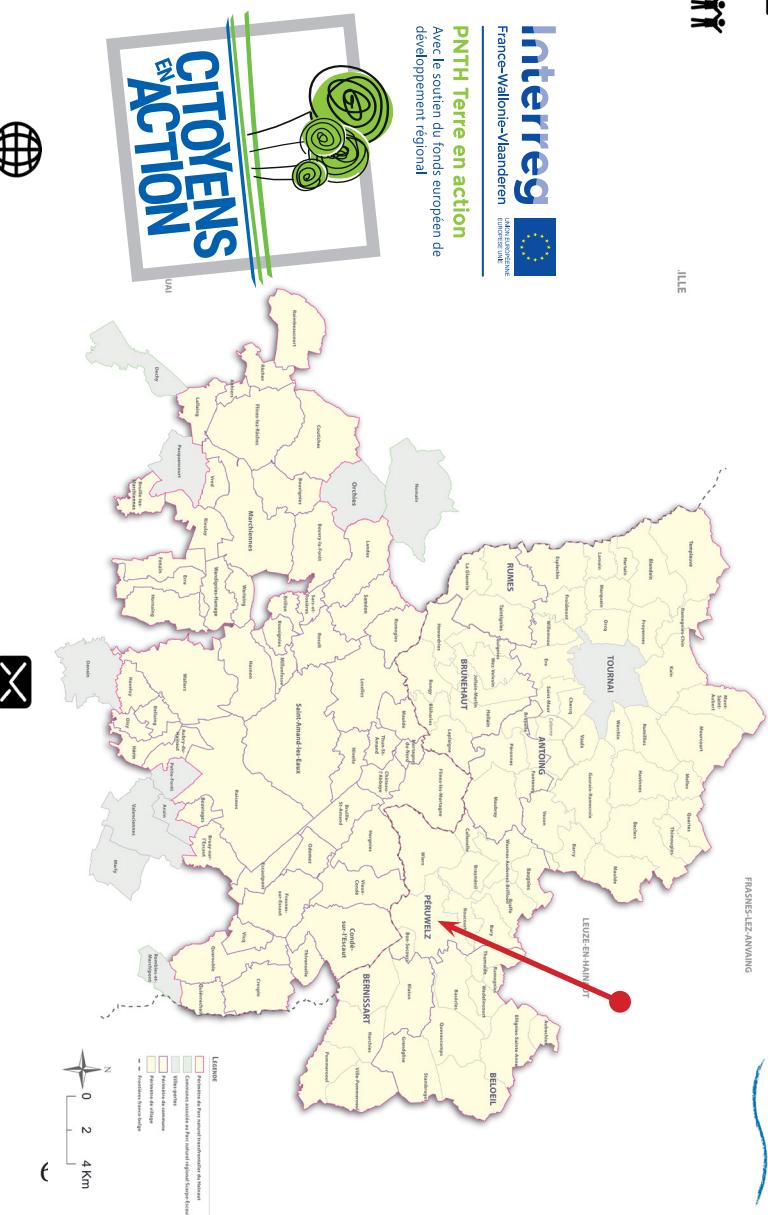
Partenaires du projet

Aucun actuellement

Aucun actuellement

Financements

Aucun actuellement



PAUSE LONGUE : UNE EXPO PHOTO POUR SENSIBILISER

PARC NATUREL TRANSFRONTALIER DU HAINAUT



PARC NATUREL TRANSFRONTALIER DU HAINAUT



ILLE

FRASNES-LEZ-ANVAING

LEUDENBERG

LEUDE

LEUDENBERG

LEUDENBERG

LEUDENBERG

LEUDENBERG

LEUDENBERG

Une expo photo pour sensibiliser à la diversité des espèces vivantes qu'on peut observer dans un jardin quand il n'y a pas de traitements chimiques et quand on prend le temps. Elle s'appelle «Pause Longue». Un outil pédagogique accompagnera l'expo qui pourra être utilisé en famille et avec les écoles.

Les grandes étapes du projet

- Recherche de partenaires et financements
- Sélection des photos, réalisation d'un livret
- Recherche de lieux d'accueil de l'expo
- Création d'un outil pédagogique

Pour la suite...

Pourvu que l'expo soit empruntée au maximum, et que d'autres collaborations suivent !

Nous rejoindre... / Votre avis (laissez nous un post-it ci-dessous)



xavier.tesse@skynet.be

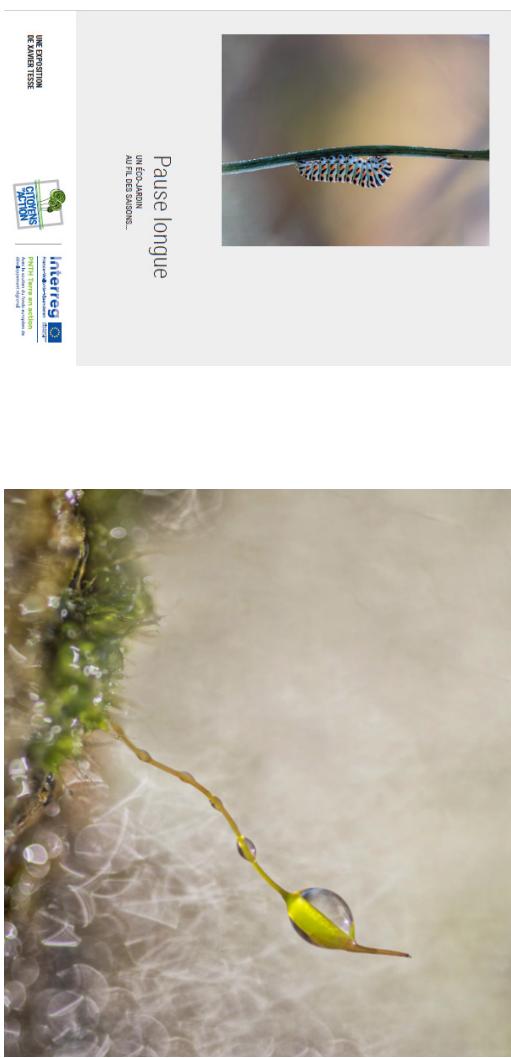
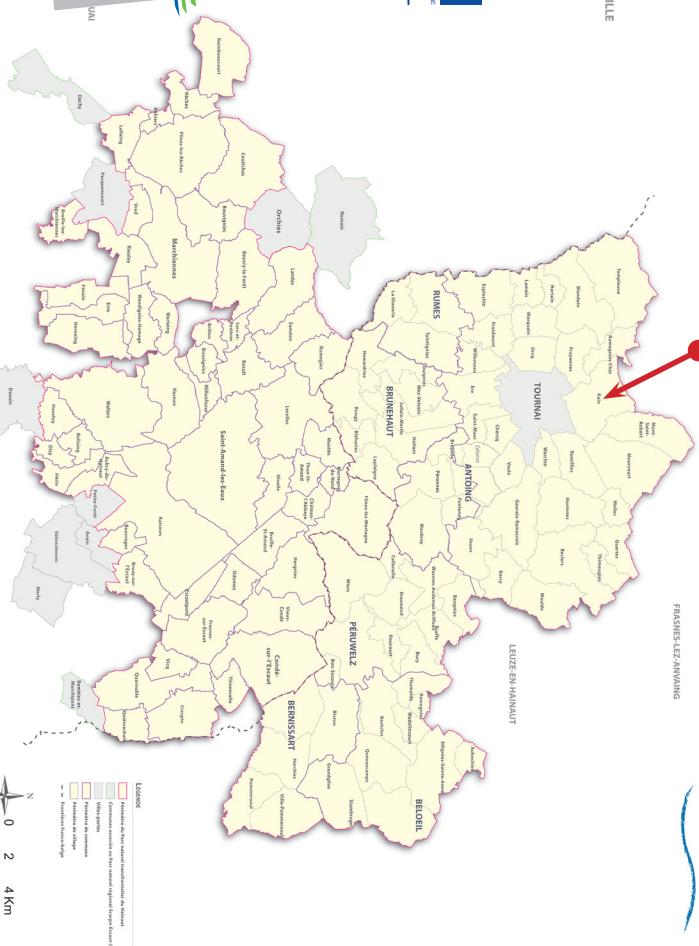


<https://www.facebook.com/xavier.tesse>



PNTT Terre en action

Avec le soutien du fonds européen de développement régional



Partenaires du projet

- Parc naturel transfrontalier du Hainaut
- Foyer socio-culturel d'Antoing

Financements

- Parc naturel transfrontalier du Hainaut dans le cadre du programme Interreg Terre en Action



REVALORISATION

ÉCOLOGIQUE D'UNE DRÈVE



PARC NATUREL TRANSFRONTALIER DU HAINAUT

FRASNE-LEZ-ANVAING



Ce projet de revalorisation écologique consiste à réaménager et à sécuriser la drève arborée appelée Drève Nimove. Un grand nombre d'épicéas, étant morts, y tombaient lors de grosses tempêtes. En concertation avec la commune et plusieurs autres structures, il est décidé d'abattre ces épicéas. Un plan de réaménagement visant à préserver la biodiversité a été conçu et validé par les différents acteurs concernés.

Les grandes étapes du projet

- Concertation avec la commune (et le Département de la Nature et des Forêts) en collaboration avec la Fondation Rurale de Wallonie.
- Réunions entre les différentes personnes impliquées afin d'arriver à un plan d'aménagement conçu par un habitant étant architecte paysagiste et validé par la commune
- Journées de chantiers organisées avec les habitants
- Travaux d'abattage des épicéas entrepris par la commune

Bon à savoir ou point de vigilance

- L'importance d'une médiation pour garantir une bonne communication entre les acteurs

Pour la suite...

- La dynamique citoyenne sera poursuivie dans le cadre de la réalisation d'actions du PCDR et elle sera accompagnée par la Fondation Rurale de Wallonie
- Pour conserver cette dynamique malgré les aléas des citoyens et les difficultés opérationnelles au niveau communal, une personne devra reprendre ce rôle de relais entre les différents acteurs pour assurer la finalisation de cet aménagement.

Nous rejoindre... / Votre avis (laissez nous un post-it ci-dessous)



lentree.en.matiere2015@gmail.com



Partenaires du projet

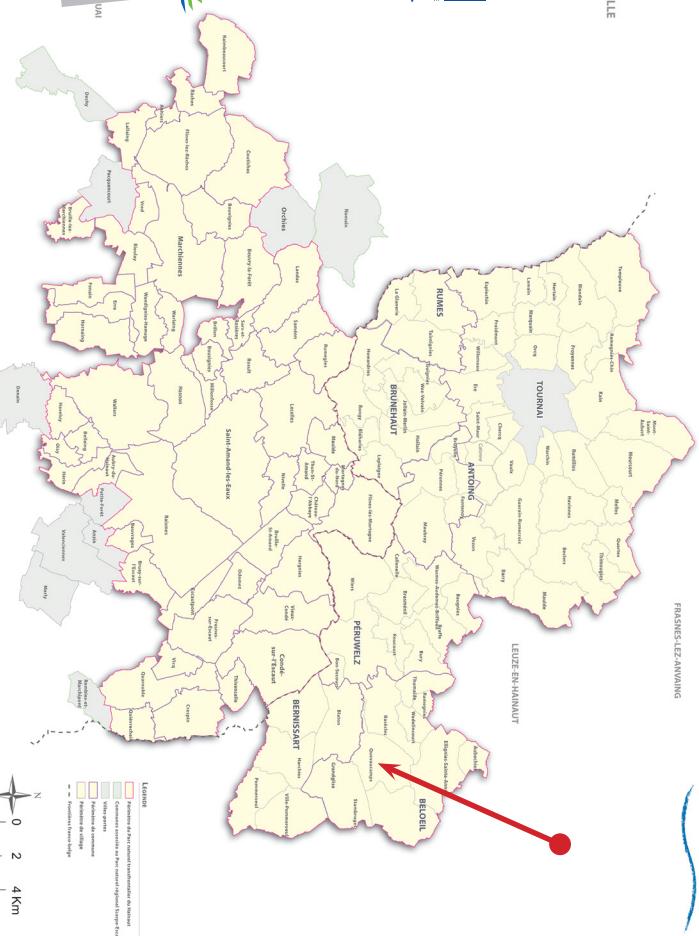
- Le groupe d'action Locale du Parc Naturel des Plaines de l'Escaut
- La commune de Beloeil, service travaux
- La Fondation Rurale de Wallonie dans le cadre de l'opération de développement rural

Financements

- Un arbre pour la Wapi
- Via le projet de GAL du PNPE



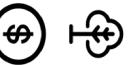
PNTH Terre en action
France-Wallonie-Vlaanderen
UNION EUROPÉENNE
Développement régional



UN OUTIL WEB LIBRE POUR LE

GROUPEMENT D'ACHAT

Ce projet a pour but de créer ou fournir un outil web libre pour le  Groupement d'Achat (GAC)



Interreg

France-Wallonie-Vlaanderen
LEADER PROGRAMME

PNTT Terre en action

Avec le soutien du fonds européen de
développement régional



lebon.isabelle@netcourrier.com



Bon à savoir ou point de vigilance

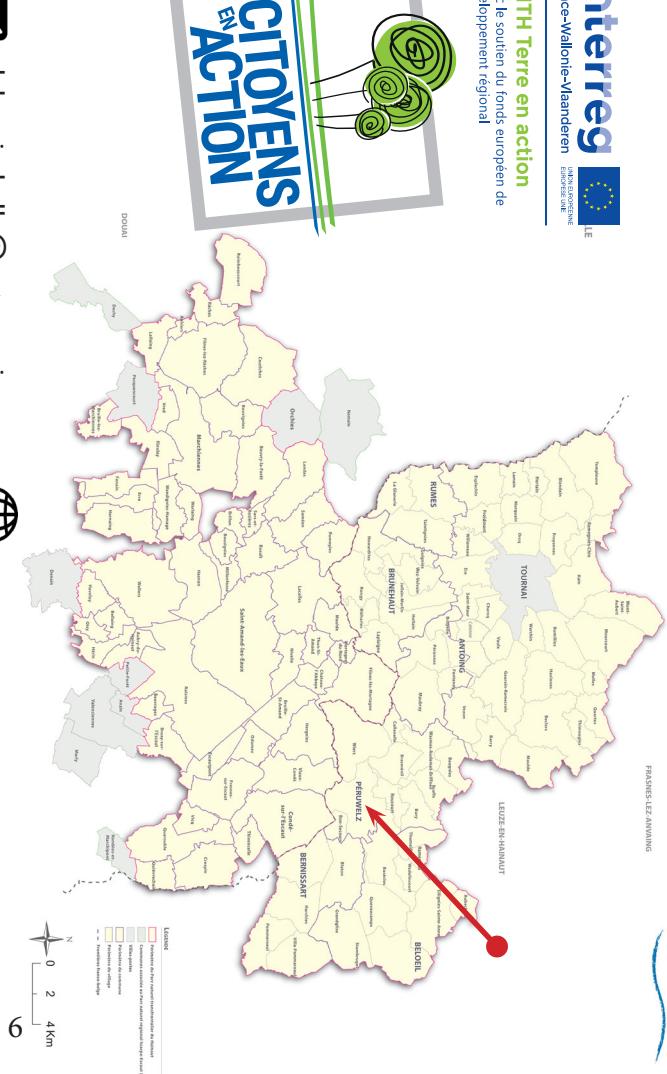
Nous rejoindre... / Votre avis (laissez nous un post-it ci-dessous)

Partenaires du projet

Financements

PARC NATUREL TRANSFRONTALIER DU HAINAUT

Localisation



REMEMBER B17 : UN PANNEAU POUR COMMÉMORER



PARC NATUREL TRANSFRONTALIER DU HAINAUT

FARNES-LEZ-ANVAING



Le cercle d'histoire, pour les 75 ans de la commémoration de la fin de la Seconde guerre mondiale, désire réaliser un panneau historique sur un fait qui a marqué leur commune et le placer au carrefour dit Le Lancier, lieu du crash de l'avion et de la mort d'une partie de son équipage.

Les grandes étapes du projet

- Concertation au sein du cercle d'histoire pour l'organisation d'un événement commémoratif et pour la conception du panneau.
- Réalisation d'une fresque avec les dessins des élèves de 3ème et 4ème primaire de l'école communale de Stambruges suite à une animation donnée en classe.
- Réalisation du panneau à placer au carrefour du Lancier : choix des illustrations, rédaction du texte.

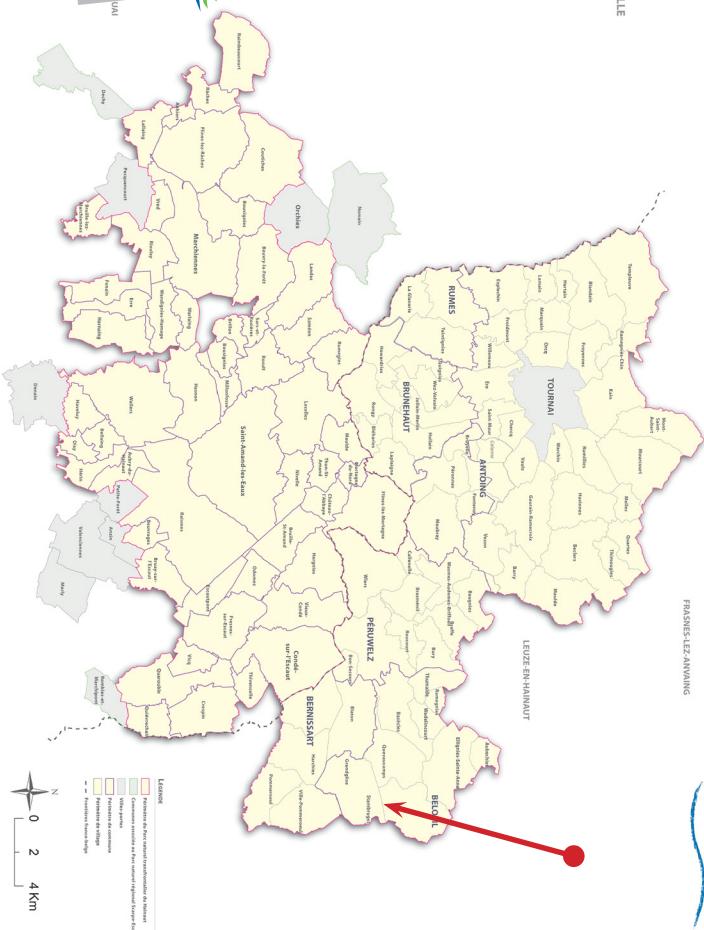
Bon à savoir ou point de vigilance

- Il est bon de connaître les règles à suivre en matière d'autorisations pour tout ce qui est événementiel
- Plus de prévoyance et de réalisme quant à la disponibilité des élus et des engagements qu'ils prennent
- Utilité de les contacter souvent afin de vérifier s'ils ont pu mettre en oeuvre et tenir les engagements pour lesquels ils ont proposé leur aide.

Nous rejoindre... / Votre avis (laissez nous un post-it ci-dessous)



Avec le soutien du fonds européen de développement régional



pat.wat@hotmail.com

6

Partenaires du projet

- Administration communale de Beloeil
- Ecole communale de Stambruges
- Service Hainaut Culture et Service de la Protection de la Jeunesse de la Province du Hainaut
- Parc naturel et Espace Environnement

Financements

- Animation dans l'école communale financée par la Province du Hainaut
- Mise en page et impression/réalisation du panneau financé dans le cadre du projet Interreg via Terre en Action

COMITÉ GALMONT : FAIRE VIVRE UN QUARTIER



PARC NATUREL TRANSFRONTALIER DU HAINAUT

FRIASNE-SZ-ANVING



Le comité Galmont veut mener des actions pour embellir son quartier et pour favoriser les rencontres citoyennes. D'un sondage auprès des habitant à l'organisation d'une fête de voisins ou encore l'aménagement de certaines voiries pour améliorer la sécurité routière, le comité se mobilise !

Les grandes étapes du projet

- Au départ, volonté de sensibiliser la mairie pour la sécurisation de certaines voiries. Le comité joue un rôle de relais entre les habitants et la municipalité sur cette action participative en étant force de propositions
- Création du collectif et rédaction d'une charte sur les objectifs et le fonctionnement du comité
- Sondage auprès des habitants sur le quartier, ce qui mobilisera le comité afin de répondre à certaines demandes et d'être le relais auprès de la municipalité
- Organisation de moments conviviaux : fête des voisins en 2019, marche de printemps en mars 2020
- Passage du statut de collectif de citoyens à une structure juridique association (loi 1901)
- Réalisation d'un circuit pédestre empruntant les anciens chemins et carrières pour la rédaction du carnet de route (en cours)

Bon à savoir ou point de vigilance

- Créer une association loi 1901 permet de bénéficier des avantages liés (appels à projet, subventions, assurance...)
- Cela permet également de faire gagner le collectif en légitimité
- La démarche participative doit être reconnue par la municipalité
- Il est intéressant de faire reconnaître l'association auprès des riverains et la présenter à la mairie.

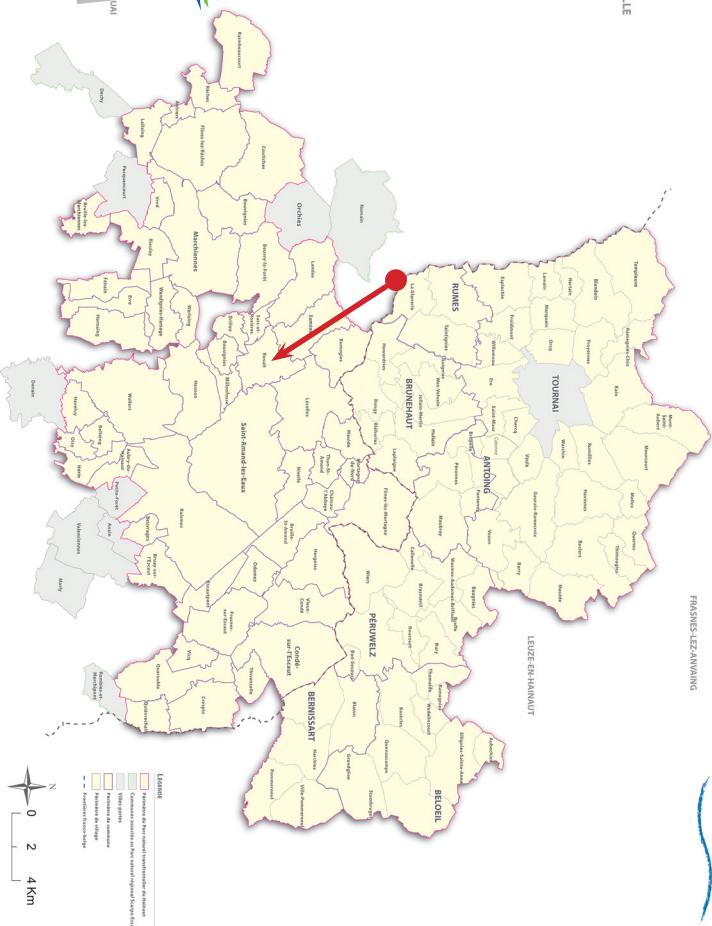
Nous rejoindre... / Votre avis (laissez nous un post-it ci-dessous)



Interreg
PNTH Terre en action
France-Wallonie-Vlaanderen
Avec le soutien du fonds européen de développement régional



comitegalmont@gmail.com



Partenaires du projet

- Parc naturel transfrontalier du Hainaut
- Attelage de Rosult

Financements

- Mise en page et impression du carnet de route financé dans le cadre du projet Interreg Terre en Action



REVALORISATION

D'UN SENTIER FRONTALIER



PARC NATUREL TRANSFRONTALIER DU HAINAUT

FRASNES-LEZ-ANVAING



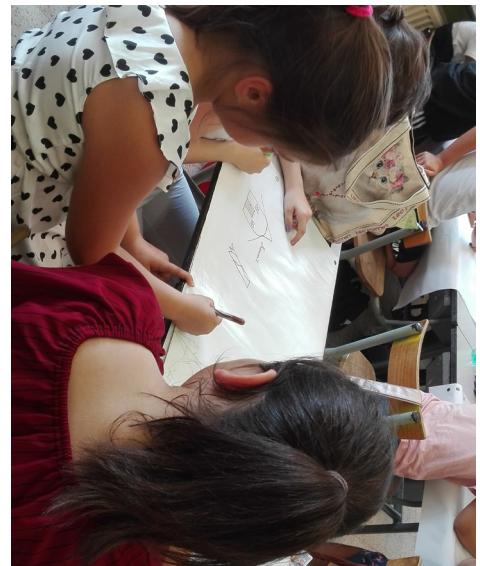
Depuis plusieurs années, un sentier situé à l'arrière de la rue de St Amand à Bon Secours est rendu inaccessible par de nombreux dépôts. Le sentier est limitrophe de la forêt de St Amand. Les communes de Condé-sur-L'Escaut et de Péruwelz ainsi que le Parc qui ont très souvent nettoyé les dépôts souhaitent enrayer le phénomène et décident de s'appuyer sur Terre en Action pour monter une action participative avec les riverains.

Les grandes étapes du projet

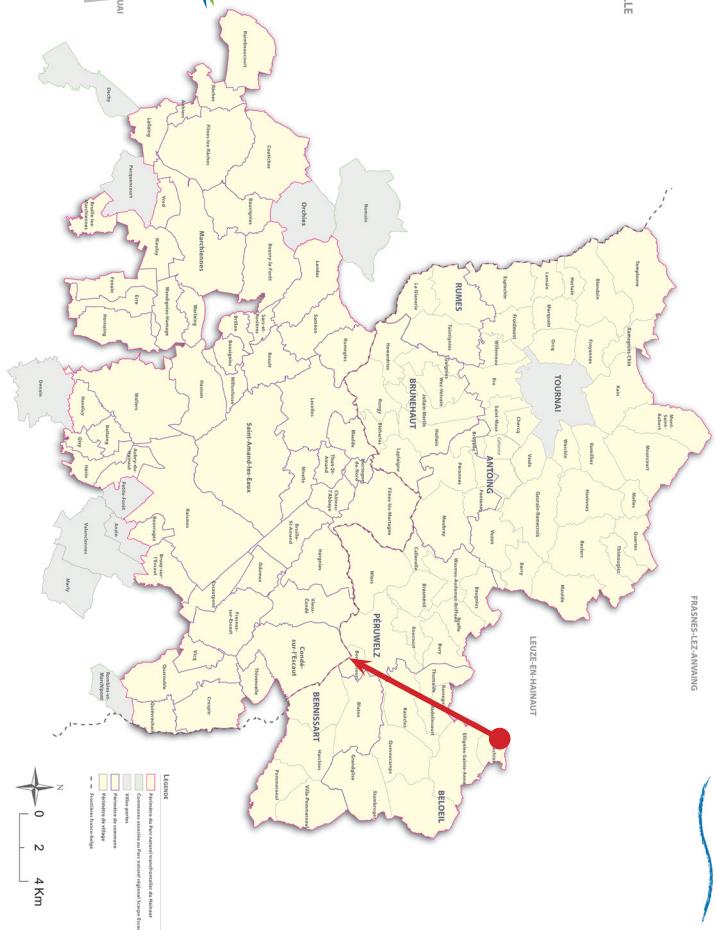
- Rencontre de l'éco-conseiller de la commune de Péruwelz pour déterminer les actions (une réunion de citoyens en présence de représentants du Parc, des deux communes et de l'Office National des Forêts ainsi qu'un nettoyage total des lieux lors de la semaine BeWapp de mars 2019)
- Réunion d'information et de récolte des attentes et besoins des riverains
- Rencontre par les partenaires de Terre en Action d'un historien pour ouvrir le projet à une thématique complémentaire : la connaissance et la sauvegarde des bornes frontières datant de 1819
- Nettoyage des dépôts par la commune de Péruwelz en mars 2019 et dégagement du sentier par l'ONF pour faciliter son utilisation
- Travail avec les élèves de l'Ecole Notre Dame de Péruwelz : diagnostic en marchant et réalisation de dessins
- Organisation d'un mur d'idées directement dans le quartier
- Aucune des pistes n'a eu de suite, peu d'habitants se sont mobilisés

Bon à savoir ou point de vigilance
Il est important d'avoir un noyau d'habitants qui souhaitent s'impliquer dès le début du projet.

Nous rejoindre... / Votre avis (laissez nous un post-it ci-dessous)



Avec le soutien du fonds européen de développement régional



Partenaires du projet

- L'ONF
- L'école Notre Dame
- Un cercle d'histoire local
- Parc naturel transfrontalier du Hainaut
- Communes

Financements

UN JARDIN PARTAGÉ NATUREL



PARC NATUREL TRANSFRONTALIER DU HAINAUT

FINSSES-ELZENBACH



Pour ce projet nous avons décidé de créer un jardin partagé naturel dans le village avec les gens du quartier. Nous y réalisons des chantiers et des moments conviviaux : plantation, installation de compost, de carrés potagers...

Les grandes étapes du projet

- Conférence d'Arbraculture sur la permaculture avec pour finalité la mise en place d'un terrain en permaculture
- Atelier « Construire collectivement un plan d'aménagement idéal de notre potager collectif naturel »
- Atelier-formation « Mettre en place un jardin potager collectif naturel, le faire vivre et évoluer »
- Conférence en plein « Présentation des aménagements effectués et projection sur la suite » (visite guidée, stands pédagogiques, repas partagé, dégustation à base de produits récoltés...)



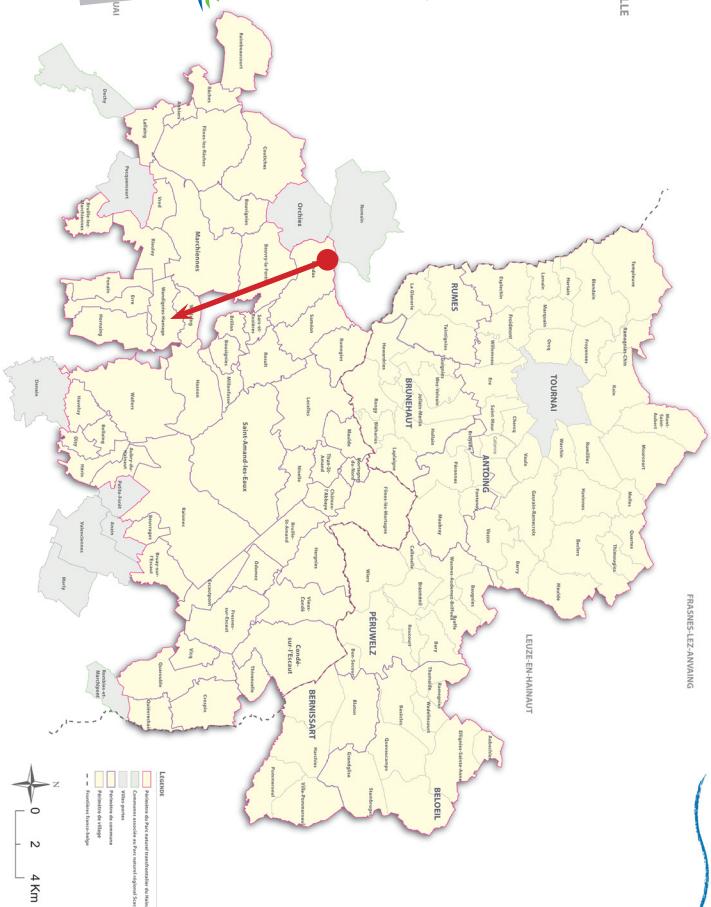
nsn.association@gmail.com



Fb : Nature Sciences et Nous / Yt : Ma Terre, Ma Bataille



Avec le soutien du fonds européen de développement régional



Bon à savoir ou point de vigilance

- Toujours avoir un point d'eau pour le jardin
- Plantation de fruitiers en tout genre
- Mettre en place un épouvantail
- Mettre en place des temps d'échanges avec rendez-vous ponctuels...
- Installer des nichoirs et autres refuges à insectes

Nous rejoindre... / Votre avis (laissez nous un post-it ci-dessous)



L'association NSN vous invite à réaliser ensemble les plantations du jardin! Rdv au parc en face de la mairie, devant la mare!



Partenaires du projet

- SIAVED
- Parc naturel
- Imagine une histoire
- Communauté de commune Coeur d'Ostrevent

Financements

- Parc naturel



Légende des pictogrammes :



Environnement/Nature



Participation/social



Développement local/économie



Patrimoine

PNTH Terre en action

Avec le soutien du fonds européen de développement régional



Légende des pictogrammes :



Environnement/Nature



Participation/social



Développement local/économie



Patrimoine

PNTH Terre en action

Avec le soutien du fonds européen de développement régional



Exemple d'une fiche expérience

Nom du projet :

Le projet en quelques mots :

La ou les commune(s) concernée(s) :

La structure juridique choisie (ou pas) :

Les étapes suivies pour concrétiser le projet :

Les financements sollicités et/ou obtenus :

Les outils utilisés au sein du groupe (pour communiquer par exemple) :

Un contact pour renseigner les personnes qui souhaitent mettre en place une initiative dans leur village :

|

E-mail :

Bon à savoir (points de vigilance, bons plans pour le matériel...) :

Et pour la suite (si évolution prévue) ? :



PNTH Terre en action
Avec le soutien du fonds européen de développement régional



TERRE EN ACTION, 4 ans d'initiatives citoyennes

LE VENDREDI 11 DECEMBRE 2020
Rendez-vous à 18h15 en ligne !

PROGRAMME

De 18h30 à 19h00

Restitution des productions
Terre en Action

De 19h15 à 20h00

Présentation de
quelques projets citoyens

De 19h00 à 19h15

Entracte



Parc naturel
transfrontalier
du Hainaut



PNTH Terre en action
Avec le soutien du fonds européen de développement régional



TERRE EN ACTION, 4 ans d'initiatives citoyennes

LE VENDREDI 11 DECEMBRE 2020
Rendez-vous à 18h15 en ligne !

LES ATELIERS

Sensibiliser à la protection de la biodiversité par l'art - Xavier Tesse

OU

Animer un atelier de réduction des déchets - Les réductrices

Redynamiser un village - La Mob'raisienne

OU

Agir en faveur du développement durable - Le Cri des Pissenlits

PAUSE



Parc naturel transfrontalier du Hainaut

DROUILLARD M., 2020, *La place de la participation citoyenne dans les territoires : le cas du Parc Naturel Régional du Scarpe Escaut*, Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de Lille, Université Lille 1 , Master 2 Urbanisme et aménagement, spé. ECODEV, option ENVIE, 72p

Mots clés :

Participation citoyenne, territoire, initiatives citoyennes, éco-citoyenneté, aménagement, Interreg

Key-words :

Citizen participation, territory, citizens initiatives, eco-citizenship, planning, Interreg

Résumé :

La participation des citoyens est essentielle dans les territoires de nos jours. De nombreux acteurs en France accordent une grande importance à privilégier l'écoute et la prise en compte des citoyens dans le montage des projets. Le Parc naturel Régional Scarpe Escaut met en place un accompagnement des initiatives citoyennes, notamment via le pôle mobilisation éco-citoyenne. Le présent mémoire s'intéressera à la démarche mise en place durant les quatre ans de projet avec le programme Interreg Terre en Action, programme prévu pour valoriser les initiatives citoyennes en faveur de l'environnement sur le territoire du Parc Naturel Transfrontalier du Hainaut. De plus, nous tenterons de savoir comment susciter l'envie d'agir et comment l'encadrer de manière pertinente

Abstract :

Citizen participation is essential in the territories today. Many players in France attach great importance to giving priority to listening to and taking citizens into account when setting up projects. The Scarpe Escaut Regional Nature Park sets up support for citizen initiatives, in particular via the eco-citizen mobilization pole. This brief will focus on the approach put in place during the four-year project with the Interreg Terre en Action program, a program intended to promote citizen initiatives in favor of the environment in the territory of the Hainaut Transfrontier Natural Park. In addition, we will try to know how to arouse the desire to act and how to frame it in a relevant way